



Assemblée générale

Soixante-septième session

14^e séance plénière

Judi 27 septembre 2012, à 18 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Jeremić (Serbie)

En l'absence du Président, M. Momen (Bangladesh), assume la présidence.

La séance est ouverte à 18 h 55.

Point 8 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

Allocution de M. Najib Mikati, Président du Conseil des Ministres de la République libanaise

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président du Conseil des Ministres de la République libanaise.

M. Najib Mikati, Président du Conseil des Ministres de la République libanaise, est escorté à la tribune.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue au Président du Conseil des Ministres de la République libanaise, S. E. M. Najib Mikati, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

M. Mikati (Liban) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord féliciter M. Jeremić à l'occasion de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-septième session. Son savoir-faire et sa riche expérience diplomatique sont le gage, j'en suis convaincu, du succès de travaux de l'Assemblée. Je tiens à l'assurer du plein appui du Liban dans

ses efforts. Je voudrais également exprimer notre gratitude au Président de l'Assemblée à sa soixante-sixième session, S. E. M. Nassir Abdulaziz Al-Nasser, pour les efforts inlassables qu'il a consentis et pour ses remarquables succès. Enfin, je souhaite également exprimer ma reconnaissance envers le Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon, pour la très grande attention qu'il accorde aux questions mondiales d'importance critique, et notamment celles liées au Moyen-Orient, et en particulier à mon pays, le Liban, qui fait l'objet d'une mention dans son rapport annuel (A/67/1).

Le Liban, qui est l'un des Membres fondateurs de l'ONU, réaffirme son attachement aux nobles principes et aux valeurs humaines qui constituent les piliers fondateurs de l'Organisation et qui lui permettent d'agir au niveau mondial en faveur de la justice, de la liberté, de la prospérité et de la paix et d'assumer ses responsabilités face aux défis auxquels le monde est confronté, qui mettent à l'épreuve la crédibilité de cette organisation internationale, son efficacité, son statut et son rôle de garant de la liberté sociale, de la stabilité politique et de l'indépendance économique de tous les peuples du monde, ainsi que de protecteur face à l'hégémonie, à la polarisation, à la peur et aux pratiques de deux poids deux mesures.

À la lumière des événements et des changements majeurs qui se sont produits depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, il est devenu nécessaire de renforcer le rôle de l'organe universel que constitue l'Assemblée générale. Cela doit s'accompagner d'une suppression des privilèges du Conseil de sécurité, limités actuellement à un nombre restreint de pays qui contrôlent la prise des décisions les

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



plus importantes, en particulier celles liées à la guerre et à la paix. À cet égard, il convient, pour assurer plus de justice et de démocratie, de revoir la structure, les privilèges et l'élargissement du Conseil de sécurité. Il faut tenir compte des nouvelles réalités politiques mondiales, économiques et sociales en augmentant le nombre des membres du Conseil de façon à permettre aux petits pays d'être mieux représentés, et à appliquer les principes d'égalité et de justice entre les peuples que défendent les Nations Unies.

Notre séance d'aujourd'hui se tient dans une période riche en événements et changements majeurs dans le monde et en particulier dans les pays arabes. Une réforme politique était par conséquent devenue inévitable pour asseoir la démocratie et jeter les bases de la liberté et du respect des droits de l'homme. Toutefois, ces revendications légitimes ne peuvent être satisfaites que par le biais d'une transition et d'un dialogue pacifiques et non par la violence ou l'ingérence étrangère, qui ne peuvent qu'engendrer encore plus d'anarchie d'injustice et de divisions, augmenter le nombre de réfugiés et exacerber les conséquences humanitaires qui en découlent. Par conséquent, le Liban réaffirme, en ce qui concerne la crise syrienne, qu'il s'est fait une règle de se dissocier des questions politiques et de sécurité afin de préserver sa stabilité et l'équilibre des pouvoirs et d'éviter des répercussions et des risques inutiles.

Le Liban ne s'est pas fait faute de fournir une aide humanitaire aux Syriens qui ont trouvé refuge au Liban, en vue d'en alléger les souffrances. Cependant, le Liban, à lui seul, ne peut pas faire face au nombre croissant de Syriens déplacés et à leurs besoins humanitaires. Nous leur avons fourni de l'aide, mais le nombre de personnes déplacées a augmenté et dépasse nos capacités. Nous ne pouvons plus l'absorber seuls. Une aide supplémentaire est nécessaire de la part des organismes internationaux concernés.

Les répercussions de la crise syrienne sur la sécurité constituent une menace pour la paix et la stabilité civiles au niveau local et dans tout le Moyen-Orient. La communauté internationale doit faire davantage d'efforts en vue de trouver un règlement politique entre les parties syriennes, afin de mettre un terme à la violence qui coûte la vie à des centaines de personnes innocentes chaque jour.

Puisque nous défendons la liberté et les droits légitimes de tous les peuples, il nous faut soulever une question cruciale, à savoir celle du droit du peuple palestinien frère de retourner dans sa patrie et de créer un État palestinien indépendant, avec pour capitale Jérusalem-Est. La reconnaissance de l'État palestinien et son acceptation en tant que Membre à part entière de l'Organisation et de ses institutions spécialisées doit ouvrir la voie à une juste solution politique à la question

palestinienne, et corriger l'injustice historique dont souffre le peuple palestinien depuis 1948.

Le Liban s'est engagé à maintenir la stabilité et la sécurité dans le sud du Liban, et il réaffirme son attachement à la résolution 1701 (2006). Cependant, les perpétuelles violations aériennes, terrestres et maritimes de la souveraineté libanaise par Israël – qui se montent à plus de 9 000 depuis 2006 – limitent la liberté d'action de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et menacent la sécurité de ses membres, au mépris, une fois encore, des résolutions internationales, et en particulier de la résolution 1701 (2006).

Nous appelons la communauté internationale à faire pression sur Israël pour qu'il respecte les résolutions internationales et le droit international, se retire immédiatement des territoires qu'il occupe dans la partie septentrionale du village de Ghajar, dans les fermes de Chebaa et les collines de Kfar Chouba, et mette un terme aux menaces constantes à la sécurité du Liban. Le Liban apprécie le rôle de la FINUL et ses sacrifices, ainsi que la coopération et la coordination qu'elle entretient avec l'armée libanaise, et nous exprimons notre gratitude à tous les pays qui y participent et qui l'appuient.

Le Liban demande à ce que soit pleinement appliquée la résolution 66/192, du 22 décembre 2011, relative à la marée noire qui s'est répandue sur ses côtes pendant la guerre menée par Israël contre le Liban en 2006, et il exige des dédommagements, en application du paragraphe 4 de ladite résolution.

Nous réitérons notre engagement de défendre notre zone économique exclusive et nos frontières maritimes telles que définies par le droit international et conformément à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui affirme notre droit d'exploiter nos richesses et nos ressources naturelles.

Le Liban, carrefour essentiel des religions, des croyances, des cultures et des civilisations, est un pays attaché aux valeurs divines et humaines. Nous savons parfaitement que la diversité et la différence font partie intégrante de la vie, dans notre région comme dans le monde entier. Nous réaffirmons notre attachement à la liberté d'expression, à la tolérance et au dialogue. Selon les propos du pape Jean-Paul II, le Liban n'est pas uniquement un pays, c'est un message. Nous estimons que les préjugés envers les religions et les prophètes constituent une atteinte claire à la dignité, aux valeurs et aux sentiments de tous les croyants, car elle ne peut que susciter des conflits, des actes de violence et des réactions que nous condamnons et ne pourrions jamais accepter. Personne ne peut les accepter.

Nous insistons donc sur l'importance et la nécessité du dialogue entre les civilisations et les cultures. Il est indispensable d'instaurer la confiance et de promouvoir des règles de conduite obligatoires pour tous en vue de mettre fin une fois pour toutes à la profanation de symboles religieux, et de garantir le respect des sentiments et de la liberté de croyance de chacun. De tels efforts peuvent permettre d'endiguer les réactions extrêmes et les pratiques condamnables dont nous avons malheureusement été récemment témoins dans certains pays. Le respect des religions ne restreint pas la liberté d'expression; au contraire, il se trouve être une application rationnelle de cette liberté.

À cet égard, le Liban a lancé un dialogue national entre les différentes composantes de la population libanaise en se fondant sur les principes nationaux précis qui avaient été convenus et définis dans le cadre de la Déclaration de Baabda (A/66/849, annexe), ce dont s'est félicité le Conseil de sécurité. Le dialogue est considéré comme le meilleur moyen d'assurer la stabilité au Liban.

Le Liban est attaché à la paix et s'efforce de l'instaurer, en particulier au Moyen-Orient, région que nous aimerions voir ressembler à une oasis de paix, exempte d'armes de destruction massive. À cet égard, il convient de rappeler qu'Israël est le seul pays de la région à posséder des armes nucléaires, et qu'il persiste à refuser de ratifier le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ce qui constitue une menace permanente à la paix et à la sécurité de la région et du monde en général.

Nous tenons une fois encore à souligner la nécessité de trouver une solution pacifique et diplomatique au dossier nucléaire iranien, tout en insistant sur le droit des pays d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et de ne pas être victimes d'une politique sélective et à deux vitesses, problème auquel se heurtent de nombreuses régions du monde, et la nôtre en particulier. Nous nous félicitons également des efforts internationaux visant à combattre le terrorisme, fléau de notre époque.

La paix à laquelle nous aspirons est fondée sur ce qui est juste, et n'est pas une paix de fait accompli. La justice à laquelle nous aspirons, surtout dans notre région, ne ressemble en rien aux normes de sélectivité et au deux poids deux mesures qui constituent malheureusement la règle partout dans le monde, et en particulier au Moyen-Orient. Notre région souffre toujours des conséquences de la création de l'État d'Israël, en 1948, et de son occupation continue des territoires arabes, au mépris total du droit international et des résolutions de l'ONU.

La paix, la liberté et la justice sont les piliers permettant de réaliser à la fois la sécurité et la stabilité. Ils serviront à éliminer l'oppression, l'extrémisme, l'hégémonie et le terrorisme dans le monde. La stabilité ne peut exister sans un Printemps palestinien, et le Printemps palestinien ne peut avoir lieu qu'avec le plein exercice par les Palestiniens de leur droit à l'autodétermination sur leur territoire.

Le monde arabe traverse l'une des périodes les plus critiques de son histoire moderne. Nous sommes arrivés à la croisée des chemins, et les sociétés doivent faire des choix qui leur permettront de réaliser leurs ambitions. Nous demandons donc à la communauté internationale d'élaborer une feuille de route sérieuse dans les domaines économique, culturel et du développement afin d'aider ces pays à profiter des progrès récemment enregistrés. Nos jeunes sociétés arabes ont besoin d'apprendre, et le développement ne pourra se faire que grâce à l'éducation et aux emplois qui mettront fin à notre ignorance et amélioreront notre niveau de vie, ce qui ne pourra que contribuer, aussi, à la lutte contre l'extrémisme.

Nous proposons donc que ces pays progressent grâce à leur savoir-faire technique, tandis que d'autres proposent une aide financière en vue d'élaborer un plan qui pourrait être mis en œuvre dans le cadre d'une nouvelle institution chargée de venir en aide aux jeunes hommes et femmes travaillant dans l'administration publique pour promouvoir la bonne gouvernance, l'efficacité et la productivité dans les organes gouvernementaux. À cet égard, je propose de créer une institution à Beyrouth qui soit rapidement en mesure d'offrir un programme intégré sur la bonne gouvernance.

Alors que le Moyen-Orient vit la période la plus troublée de son histoire, nous prions la communauté internationale de considérer le Liban comme la lueur d'espoir et le symbole de liberté et de pluralisme qu'il représente. Le Liban n'est pas simplement un petit pays qui a besoin d'un abri dans une région en plein marasme, et nous ne demandons aucune protection pour assurer notre survie. Nous demandons plutôt à l'Assemblée de voir en nous le rôle que nous jouons régulièrement. En dépit de toutes les difficultés que nous rencontrons, notre pays, qui est petit du point de vue géographique mais grand de par sa présence sur la scène mondiale, a prouvé qu'il était un exemple de démocratie, de tolérance et de pluralisme pour ses voisins.

Il incombe donc à la communauté internationale de protéger le Liban, maintenant et à l'avenir, face aux turbulences qui agitent la région, et de l'aider à se développer, à s'épanouir et à rayonner dans tout le Moyen-Orient. Ce n'est qu'à ce prix que l'ONU offrira à notre région instable une véritable source d'inspiration, une nation viable et vibrante,

un exemple et un modèle de respect des libertés civiles et religieuses, de la diversité sociale et des libertés politiques.

Je prie tous les acteurs ici présents de ne pas voir dans le Liban une responsabilité, mais plutôt un potentiel, une occasion d'ouvrir la voie la plus sûre et la plus rapide vers la concrétisation de tout ce que peut être le Moyen-Orient : une région démocratique, pacifique et prospère. Protégeons le Liban du mal afin de maintenir la paix au Moyen-Orient et dans le reste du monde.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre de la République libanaise de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Najib Mikati, Premier Ministre de la République libanaise, est escorté de la tribune.

Allocution de S. E. la cheikha Hasina, Premier Ministre de la République populaire du Bangladesh

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de la Première Ministre de la République populaire du Bangladesh.

M^{me} Cheikha Hasina, Première Ministre de la République populaire du Bangladesh, est escortée à la tribune.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à la Première Ministre de la République populaire du Bangladesh, S. E. la cheikha Hasina, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M^{me} Cheikha Hasina (Bangladesh) (*parle en bengali; texte anglais fourni par la délégation*) : Je tiens à présenter mes chaleureuses félicitations à M. Jeremić à l'occasion de son élection à la présidence de la soixante-septième session de l'Assemblée générale, et à remercier M. Nassir Abdulaziz Al-Nasser de son excellent travail à la tête de l'Assemblée durant la session précédente. Je remercie également le Secrétaire général, Ban Ki-moon, des efforts qu'il a déployés au nom de l'ONU au cours de l'année écoulée.

Notre monde nouveau est touché par des soulèvements populaires, des conflits interétatiques, des catastrophes liées aux changements climatiques, des crises financières mondiales, l'insécurité alimentaire et énergétique, des violations des droits de l'homme, le terrorisme et ainsi de suite. Ces expériences ainsi que d'autres appellent à une action collective de la part de l'ONU en vue de régler les différentes crises par des moyens pacifiques. Je me félicite du

choix du thème des délibérations de cette année : « Réaliser, par des moyens pacifiques, l'ajustement ou le règlement de différends ou de situations de caractère international ».

Dans ce contexte, je souhaite rappeler le rôle qu'a joué mon père, Bangabandhu Sheikh Mujibur Rahman, qui est également le père de la nation, et qui avait fait siens, depuis cette tribune il y a 38 ans, les principes de la main tendue à tous et du refus de nuire à quiconque, du règlement pacifique des différends, de la renonciation à l'emploi de la force dans le cadre des relations internationales, et de la nécessité de contribuer à la paix et à la sécurité mondiales. Sa politique intérieure et extérieure reposait essentiellement sur les principes de justice et de paix. Au niveau national, ces directives politiques m'ont aidée, au cours de mon précédent mandat de Premier Ministre, en 1997, à mettre fin à un conflit de 20 ans qui avait coûté la vie à plus de 20 000 personnes, et ce grâce à la signature de l'Accord de paix de Chittagong Hill Tracts. En février 2009, durant mon présent mandat, je suis parvenue à mettre un terme à la mutinerie explosive de nos forces frontalières par des moyens pacifiques, ce qui a permis d'éviter une crise dangereuse.

Nous avons également choisi de mettre davantage l'accent sur l'amélioration des relations extérieures. Je suis parvenue à régler un problème vieux de 25 ans qui nous opposait à l'Inde au sujet du partage des eaux du Gange, en favorisant la signature en 1996 du Traité relatif au partage des eaux du Gange. L'année dernière, le Protocole de 2011 se rapportant à l'Accord de 1974 concernant la délimitation des frontières a permis de régler un problème resté sans solution depuis 64 ans. Nous avons également réglé un problème concernant le Bangladesh et l'Inde après que cette dernière a proposé de construire un barrage sur un fleuve commun. Avec notre autre voisin, le Myanmar, nous avons réglé par des moyens pacifiques un différend vieux de 41 ans lié aux frontières maritimes en faisant appel au Tribunal international du droit de la mer.

Notre attachement national et international à la paix est également patent dans le fait que nous sommes l'un des principaux fournisseurs de contingents aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies et que nous sommes un membre fondateur de la Commission de consolidation de la paix. En tant que Président en exercice de la Commission, nous avons organisé le 25 septembre une manifestation intitulée « Consolidation de la paix : marche en avant vers la paix et la sécurité durables », à laquelle de nombreuses délégations présentes ici ont participé. En tant que membre du Conseil des droits de l'homme et du Conseil économique et social, nous promouvons la justice, la paix, la démocratie, l'égalité des sexes, la laïcité, l'état de droit et les droits

des minorités et des groupes vulnérables. En tant que membres des organes exécutifs du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population, du Bureau des Nations Unies pour les partenariats, de l'UNESCO, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, de l'Organisation maritime internationale et de l'Union postale universelle, nous sommes partisans de définir des normes internationales.

En quatre décennies d'action politique au service du peuple, j'ai appris que la paix prévaut lorsque la justice prévaut, que ce soit à l'intérieur des États ou dans le cadre des relations interétatiques. Seule la justice peut garantir la paix, qui est indispensable au développement, et la justice n'est réalisable que si elle est fondée sur la démocratie, qui donne le pouvoir au peuple. L'autre solution – l'absence de démocratie – est synonyme d'injustice sociale, de pauvreté, d'inégalités, de dénuement et de marginalisation, qui encouragent l'extrémisme et le terrorisme. Nous avons donc choisi, pour renforcer la démocratie et la justice, de renforcer le pouvoir de la population en appliquant des mesures aux fins de l'élimination de la pauvreté, de la faim, des inégalités et du dénuement et en créant des réseaux de sécurité sociale, des emplois, mais aussi en prônant l'ouverture, la croissance durable et le développement humain et en luttant contre le terrorisme.

Les principes que je viens d'évoquer m'ont également encouragée à présenter un modèle d'autonomisation des populations et de développement à la soixante-sixième session (voir A/66/PV.22). Ce modèle propose six multiplicateurs de paix synergiques : premièrement, l'élimination de la pauvreté et de la faim; deuxièmement, la réduction des inégalités; troisièmement, l'atténuation du dénuement; quatrièmement, l'intégration des exclus; cinquièmement, l'accélération du développement humain; et sixièmement, l'élimination du terrorisme. Ce modèle a été approuvé par l'Assemblée dans sa résolution 66/224, adoptée par consensus l'an dernier. À Dhaka, où nous avons organisé les 5 et 6 août derniers, une conférence internationale en vue de discuter de ce modèle, les 62 pays participants en ont appuyé l'examen à la soixante-septième session de l'Assemblée générale. J'apprécie hautement leur soutien. Je demande également à l'Assemblée de bien vouloir m'aider à diffuser ce modèle.

Dans le cadre de nos efforts pour renforcer le pouvoir d'action de notre peuple, nous avons établi des commissions parlementaires permanentes à la première session du Parlement qui a été constitué immédiatement après les élections générales de 2008. Il existe 50 commissions de ce type, et nombre d'entre elles sont présidées par des membres de l'opposition. Nous avons également mis en

place une séance de questions au Premier Ministre et nous avons renforcé les commissions consacrées à la lutte contre la corruption, aux droits de l'homme et à l'information. Nous avons assuré l'existence d'un pouvoir judiciaire indépendant et dynamique, renforcé l'état de droit et établi un cadre pour les droits de l'homme, la responsabilisation des acteurs, la laïcité et les droits des minorités. Nous avons poursuivi le travail en matière d'infrastructures multimodales de communication régionale afin de renforcer le pouvoir d'action de toute la population. Nous avons modernisé l'éducation dans les madrasas. Nous avons assuré la pérennité de la commission électorale et des institutions démocratiques afin de pouvoir tenir 5 182 scrutins dans un climat de liberté et de crédibilité totales. Nous avons libéré et étoffé les médias, composés de 24 chaînes de télévision privées, 7 agences de presse, 11 stations de radio FM et 14 stations communautaires, 320 quotidiens et 151 périodiques.

Puisque la justice est à la base du renforcement du pouvoir d'action des populations, dans l'optique de la paix et du développement, les femmes doivent se voir accorder un rôle égal. Pour accélérer ce processus, nous dispensons aux filles un enseignement gratuit jusqu'à la fin du secondaire, dans le cadre de notre nouvelle politique d'éducation. Les femmes sont également encouragées à prendre une part active dans la vie du pays. La prise en charge des femmes a été développée de l'échelon local à l'échelon national. Leur participation à la vie politique a augmenté depuis les élections générales de 2008. À ce jour, 12 838 femmes ont déjà été élues au sein des organes gouvernementaux locaux, et 69 femmes sont membres du Parlement, ce qui représente 20 % du nombre total des parlementaires. Si je suis Premier Ministre et Présidente de l'Assemblée au Parlement, il y a également d'autres femmes, comme la cheffe de l'opposition, la Vice-Présidente de l'Assemblée, cinq ministres du Gouvernement et une députée « whip » responsable de groupe parlementaire. Sur l'ensemble des postes généraux, du Gouvernement, 30 % sont réservés aux femmes, dont certaines occupent des postes de très haut rang dans les domaines judiciaire, administratif et diplomatique, ainsi qu'au sein des forces armées, des forces de l'ordre et des forces de maintien de la paix de l'ONU.

Les efforts que nous avons déployés pour renforcer le pouvoir d'action du peuple durant mon présent mandat ont d'ores et déjà permis de réduire la pauvreté de 10 %, d'atteindre un taux de croissance du PIB de 6,5 % et d'accroître les revenus par habitant de 34,6 %. Ils ont contribué à ramener l'inflation globale d'un taux à deux chiffres à 4,97 %, tandis que la hausse du prix des denrées alimentaires a été réduite de 13 % en 2008 à 2,25 % à l'heure actuelle. Nos efforts ont permis l'embauche de 7,5 millions

de personnes dans le secteur privé et d'un demi-million de personnes dans le secteur public. Les exportations ont augmenté annuellement de 19 % par rapport aux chiffres de 2009 pour atteindre 24,3 milliards de dollars en 2011-2012. Nous avons aidé 1,87 million de ressortissants à obtenir un emploi à l'étranger, avec à la clef une augmentation des transferts de fonds annuels en provenance de l'étranger de 10 % par rapport à 2009, pour une valeur totale de 12 milliards de dollars en 2011-2012. Nous avons maintenu la stabilité macroéconomique. Nous avons développé les services dans le domaine des technologies de l'information et des communications au dernier échelon des pouvoirs locaux pour assurer l'accès des populations rurales aux services électroniques. Près de 100 % des enfants d'âge scolaire sont inscrits à l'école primaire. Nous avons atteint la parité des sexes dans l'enseignement primaire et secondaire et avons créé 12 000 dispensaires proposant des services sur les plans nutritionnel et médical aux populations rurales, en particulier les mères et les enfants. Un Fonds d'affectation spéciale pour les changements climatiques a été mis en place afin de mettre en œuvre les programmes d'adaptation et d'atténuation des effets des changements climatiques. Toutes ces initiatives nous ont aidés à accomplir, avant 2015, les objectifs 3, 4 et 5 du Millénaire pour le développement sur la parité des sexes et la mortalité infantile et maternelle.

Nostrès bons résultats nous ont valu une reconnaissance au niveau international, avec les récompenses reçues dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement, de la coopération Sud-Sud et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Il importe de noter que le Secrétaire général a salué ces réalisations en me nommant membre du Groupe de direction de l'initiative Renforcer la nutrition et en me chargeant également de défendre l'initiative « L'éducation avant tout ». Nous nous félicitons de ce qu'il ait créé un groupe d'experts sur le programme de développement de l'après-2015, qui devra examiner la cohérence avec les objectifs de développement durable et mettre au rang des questions prioritaires la pauvreté, la faim, l'alimentation, la sécurité alimentaire et énergétique mondiale, les changements climatiques et le partenariat mondial pour un développement durable.

J'espère que ce groupe d'experts de haut niveau étudiera la définition d'une position sur le sort douloureux des enfants autistes et défavorisés, qui représentent environ 1 % de la population mondiale. Dans notre pays, nous avons mis en place 55 écoles pour les enfants ayant des besoins spéciaux et un centre spécialisé dans le développement neurologique et l'autisme de l'enfant. En juillet 2011, avec la collaboration de l'Organisation mondiale de la Santé et d'Autism Speaks, nous avons lancé une initiative mondiale

de santé publique sur l'autisme. À la présente session de l'Assemblée, nous allons présenter un projet de résolution sur les troubles du spectre autistique, qui recevra, je l'espère, l'appui de l'Assemblée.

Nos efforts sont entravés par des phénomènes injustes découlant des changements climatiques, tels que l'accroissement de la pauvreté, les pertes matérielles, les déplacements de populations et le terrorisme qui en résulte. L'élévation inévitable du niveau des mers engendrera des mouvements massifs de migrants déplacés. Un nouveau régime juridique assurant la réadaptation sociale, culturelle et économique des migrants climatiques – que j'ai appelé de mes vœux à la soixante-quatrième session de l'Assemblée – doit être mis en place.

Il a également été souligné, à la réunion du Forum des pays vulnérables aux changements climatiques, à Dhaka, en 2011, qu'une alliance des pays les plus vulnérables aux changements climatiques et à l'élévation du niveau des mers devait être créée. En tant que Président en exercice du Forum, le Bangladesh a lancé la deuxième édition de l'Observatoire de la vulnérabilité climatique, hier à New York. Je réitère aussi mon appel en faveur d'un accord international limitant les émissions de gaz à effet de serre en fonction du principe des responsabilités communes mais différenciées, et qui conduise à la mise en œuvre rapide du Fonds vert pour le climat afin, entre autres, de faciliter l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et les transferts de technologies.

La sécurité alimentaire et énergétique mondiale est étroitement liée à la question des changements climatiques. L'augmentation du prix des aliments et de l'énergie qui est à mettre au compte des changements climatiques peut être vraiment très inquiétante. Elle a des conséquences dangereuses pour les pays les moins avancés, et c'est pourquoi il leur faut pouvoir bénéficier d'un plus grand appui international pour assurer leur sécurité socioéconomique, pour que leurs produits disposent d'un accès en franchise de droits et hors quota à tous les marchés, pour que soient versées les quotes-parts d'aide publique au développement, pour avoir également voix au chapitre au sein des institutions de Bretton Woods et des autres institutions financières internationales et pour la libre circulation de la main-d'œuvre dans tous les pays. D'ailleurs, nous nous devons de mettre immédiatement en œuvre le mode IV de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) afin que les pays d'origine et les pays d'accueil puissent en bénéficier.

Nous nous devons également de veiller, dans le cadre de la responsabilité partagée des États d'origine et d'accueil membres de l'Organisation mondiale du commerce, à ce

que les travailleurs migrants, notamment les femmes et les enfants, soient accompagnés des documents nécessaires, que leur migration s'effectue dans de bonnes conditions de sécurité et à ce que leurs droits soient correctement défendus.

L'injustice flagrante, les meurtres, les tortures et les humiliations qu'Israël fait subir à la population palestinienne écrivent un chapitre honteux de l'histoire de l'humanité. Les frustrations profondes ressenties face à l'injustice commise en Palestine et ailleurs alimentent également le terrorisme. Il est vital de régler la question de Palestine et d'autres questions brûlantes du même genre dans le respect de la justice et par l'établissement de droits démocratiques.

Le Bangladesh a vécu, de 2001 à 2006, dans un climat de terrorisme omniprésent. Sous le précédent Gouvernement BNP/Jamaat, des groupes terroristes interdits comme Jama'atul Mujahideen Bangladesh, Harkatul Jihad, Hizb ut-Tahrir, Lashkar-e-Taiba, entre autres, ont perpétré des attentats à la bombe et à la grenade en toute impunité, tous les jours ou presque, afin d'éliminer les partis laïcs et progressistes. Citons les exemples notoires des attentats à la bombe qui ont frappé quatre cinémas, faisant 19 morts, le 5 décembre 2002, l'attaque à la grenade qui visait le Haut-Commissaire britannique le 21 mai 2004, les bombes déclenchées à 500 endroits différents en l'espace d'une demi-heure, dans 63 des 64 districts du pays, le 17 août 2005, les attaques à la grenade et aux armes à feu qui ont tué l'ancien Ministre des finances et Directeur exécutif de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, les députés S. A. M. S. Kibria, Ahsanullah Master et Mumtazuddin, et deux juges populaires, dans l'enceinte de leur tribunal.

J'ai moi-même été la cible d'une attaque à la grenade lors d'une réunion publique le 21 août 2004, attaque qui a fait 24 morts et près de 500 blessés. Par miracle, j'en ai réchappé. Un autre exemple du terrorisme ignoble que nous avons subi au Bangladesh est le sauvage assassinat de mon père, le Père de la Nation, Bangabandhu Sheikh Mujibur Rahman, et de 18 membres de notre famille, le 15 août 1975, par une poignée de militaires égarés pensant pouvoir usurper le pouvoir. J'étais, à l'époque, à l'étranger avec ma sœur, la cheikha Rehana, ce qui m'a permis d'échapper à la mort. Au regard des tragiques face-à-face de mon pays avec le terrorisme, mon gouvernement a adopté une politique rigoureuse de tolérance zéro vis-à-vis du terrorisme et de toutes les formes d'extrémisme.

Je voudrais pour terminer m'associer à la vaste majorité des Membres de l'Organisation pour insister une fois encore sur la nécessité urgente de réformer l'ONU, les institutions de Bretton Woods et les autres institutions financières internationales. Leurs structures et leurs processus

décisionnels reflètent une répartition des pouvoirs vieille de 60 ans, qui sert les intérêts de quelques rares privilégiés et ne tient aucun compte de la grande majorité. Le nouveau millénaire, marqué par l'indépendance d'un grand nombre de nouveaux États souverains et par la mondialisation, a inauguré un nouvel ordre mondial. Aujourd'hui, nous osons parler franchement de justice, d'égalité, de démocratie, de liberté, de droits de l'homme, d'environnement et des effets néfastes des changements climatiques, entre autres choses. Ce sont les priorités de notre époque, priorités dont nous devons prendre acte au lieu de nous focaliser sur les expériences amères du passé. Le nouveau concert mondial des nations doit être fondé sur la justice, sur le respect mutuel et sur l'égalité souveraine si nous voulons évoluer vers le monde de paix et d'espoir que nous souhaitons léguer aux générations à venir.

Que le Bangladesh vive à jamais! Vive l'Organisation des Nations Unies!

Le Président par intérim (parle en anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier la Première Ministre de la République populaire du Bangladesh de l'allocation qu'elle vient de prononcer.

M^{me} Cheikha Hasina, Première Ministre de la République populaire du Bangladesh, est escortée de la tribune.

M. Román-Morey (Pérou), Vice-Président, assume la présidence.

Allocution de M^{me} Yingluck Shinawatra, Première Ministre du Royaume de Thaïlande

Le Président par intérim (parle en espagnol) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution de la Première Ministre du Royaume de Thaïlande.

M^{me} Yingluck Shinawatra, Premier Ministre du Royaume de Thaïlande, est escortée à la tribune.

Le Président par intérim (parle en espagnol) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à la Première Ministre du Royaume de Thaïlande, S. E. M^{me} Yingluck Shinawatra, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M^{me} Shinawatra (Thaïlande) (parle en anglais) : Au nom de la délégation du Royaume de Thaïlande, je voudrais féliciter le Président de l'Assemblée générale de son élection à la présidence des travaux de l'Assemblée à sa soixante-septième session.

Je voudrais exprimer notre reconnaissance envers le Président sortant, S. E. M. Nassir Abdulaziz Al-Nasser, pour les remarquables qualités de direction dont il a fait preuve à la présidence de l'Assemblée à sa dernière session.

Nous vivons toujours une époque difficile. Il reste encore beaucoup à faire pour restaurer la stabilité et la confiance dans le système économique et financier mondial, et pour trouver des solutions à long terme à la crise qui secoue la zone euro. Le Printemps arabe nous a appris combien il était important d'écouter la voix de la population. Le risque de conflit dans diverses régions du monde pourrait entraver nos efforts en faveur de la paix, de la prospérité et de la démocratie.

Nous avons également vu comment l'insensibilité religieuse et la haine peuvent conduire à la violence. À la lumière de ces événements, nous devons promouvoir une culture de tolérance, de respect et de compréhension mutuels, tant au sein de chaque société qu'entre elles. Ce sont là des facteurs essentiels pour prévenir tout conflit et promouvoir une paix durable.

Dans le cadre de nos efforts pour promouvoir une paix et une sécurité durables, nous sommes confrontés à une large gamme de menaces, anciennes et nouvelles. Il est donc nécessaire de rechercher des solutions novatrices et de privilégier de nouveaux angles de réflexion. Nous avons besoin d'une forte impulsion, de volonté politique et d'une bonne gouvernance mondiale. Il est impératif de régler les différends internationaux par des moyens pacifiques. Mais, au-delà de cela, nous devons réfléchir aux mesures de prévention et de préemption qui feront disparaître le risque même d'éclatement d'un conflit. Il est encore plus important de réfléchir aux façons d'œuvrer à une paix et un développement globaux et bénéfiques à tous, tant au sein des pays qu'entre eux.

La paix, la sécurité et le développement sont interdépendants.

Le développement économique doit aller de pair avec l'évolution politique. Je voudrais à ce sujet souligner trois points. Premièrement, une stratégie nationale de développement inclusive est indispensable. En ces temps d'incertitude économique, nous ne devrions pas penser à la croissance économique seulement. Il importe de placer l'être humain au cœur des programmes de développement. La croissance et le développement durables doivent s'accompagner de la création d'emplois, de la promotion de l'élimination de la pauvreté et des inégalités, et de la lutte contre le changement climatique. Voilà ce que chaque gouvernement devrait faire – placer

l'être humain au cœur de la stratégie de développement économique du pays – parce que nous sommes persuadés que le bien le plus précieux de tout pays c'est l'être humain, et que le degré d'excellence d'un pays dépend de la capacité des êtres humains à pleinement réaliser leur potentiel.

Deuxièmement, un développement régional inclusif est la voie à suivre et aiderait à raffermir le tissu de la paix et de la sécurité régionales. La Thaïlande est persuadée que nous poursuivons le même objectif que nos voisins dans la région. Nous avons tous intérêt à promouvoir la paix et la prospérité en faveur de tous. Il faut donc qu'on s'efforce de créer la synergie dont on a tant besoin et qui viendrait appuyer notre développement commun. Cela aidera aussi à réduire les possibilités d'un conflit.

En Asie du Sud-Est, c'est cet esprit qui motive les 10 États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) à créer une communauté de l'ASEAN d'ici à 2015. Alors que l'ASEAN s'achemine vers une plus grande intégration, d'importants efforts sont faits pour réduire les disparités de développement et étendre la connectivité à toute l'Asie du Sud-est, et au-delà à l'ensemble de l'Asie de l'Est et de l'Asie du Sud. Cela aiderait à répandre plus largement le développement et la croissance partout dans le continent. Et comme les activités économiques deviennent de plus en plus concentrées en Asie de l'Est, cette intégration plus étroite et cette connectivité accrue, ajoutées à un réseau d'accords de libre-échange étendue à toute la région, renforceront encore la résistance de l'Asie de l'Est et permettront à cette région pleine de promesses de réaliser pleinement son potentiel.

Troisièmement, un processus inclusif au niveau mondial est essentiel au moment où la communauté internationale s'attèle à l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015. Les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) sont un instrument utile en tant qu'ils ont permis d'améliorer la vie de millions de personnes. À l'approche de 2015, la communauté internationale devrait tout faire pour donner « le coup de collier final » en vue de la réalisation des OMD.

Parallèlement, il importe de préparer l'après-2015. Il faut que la communauté internationale tienne compte des succès et des échecs dans la réalisation des OMD au moment où elle entame l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015 ou des objectifs du développement durable. Le processus adopté pour ce

faire doit être aussi inclusif que possible pour veiller à ce que le programme de développement pour l'après-2015 bénéficie de l'appui le plus large possible et qu'il soit le fruit des efforts de la communauté internationale. La Thaïlande participera activement et de façon constructive à ce processus parce que le développement est une question qui nous tient à cœur.

À l'heure de la mondialisation, le concept de sécurité absolue est obsolète. On ne peut jamais réaliser la paix en étant isolés. Ce n'est qu'à travers une sécurité et une stabilité communes qu'on y arrivera. Nous devons œuvrer étroitement avec nos amis dans chaque région pour renforcer leurs capacités de réaliser leurs objectifs de développement. Nous sommes convaincus que lorsque la paix et la prospérité règnent chez nos voisins, nous en bénéficions aussi. Cela s'applique parfaitement au cas actuel du Myanmar, en période de transition cruciale vers une plus grande démocratie, que la Thaïlande appuie pleinement. Nous devons tous œuvrer en tant que partenaires pour aider le Myanmar à poursuivre ce processus de changement. Nous tirerons tous profit de cette coopération et intégration économiques.

Nous vivons dans un monde d'interconnectivité croissante, mais nos peuples continuent de connaître l'insécurité du fait de problèmes transfrontaliers. À l'heure de la mondialisation, la notion de sécurité doit être axée sur la personne humaine. Par conséquent, les défis transnationaux qui vont de la contrebande à la traite des êtres humains, du trafic de drogues aux épidémies, des catastrophes naturelles en passant par le commerce illégal des armes et de matières pour la fabrication d'armes de destruction massive – doivent figurer en bonne place au rang des préoccupations nationales. La communauté internationale doit redoubler d'efforts pour contrer avec force la criminalité transnationale dans un monde de plus en plus interconnecté.

L'une des pires formes d'atteinte à la dignité humaine est la traite des êtres humains. Cette forme inhumaine d'exploitation doit, à mon avis, constituer une priorité nationale, et je suis tout à fait résolu à l'éradiquer. Que ce soit la traite des êtres humains et ou d'autres formes de criminalité transnationale, l'essentiel est de veiller à ce que l'état de droit règne et que les droits fondamentaux de la personne soient garantis. Les groupes vulnérables, comme les femmes, les enfants les personnes âgées et les handicapés en particulier, méritent que nous leur accordions notre attention.

Le règlement de ces problèmes n'est pas du seul ressort des gouvernements. Nous devons collaborer avec

les parties prenantes, surtout s'agissant de renforcer les règles et normes internationales. Dans le cadre des Nations Unies, il nous faut promouvoir l'état de droit comme base solide pour la réalisation de la paix et de la sécurité internationales, des droits de l'homme et du développement durable.

Nous sommes déterminés à promouvoir la paix et la prospérité dans les pays et dans le monde, mais, en fin de compte, c'est chez soi qu'il faut commencer. Pour ce faire, le mieux serait de permettre à tous de participer dans un cadre démocratique et de promouvoir la réconciliation nationale. Avant toute chose, nous devons réfléchir en termes de partenariat et œuvrer de concert en tant que membres responsables de la communauté internationale.

Dans le cadre des Nations Unies, nous devons tendre la main à ceux qui ont été privés de leurs droits et de leurs aspirations légitimes. C'est dans cet esprit que le Gouvernement royal thaï a établi des relations diplomatiques avec l'État de Palestine le 1^{er} août 2012, dans l'espoir qu'Israël et la Palestine puissent tous les deux réaliser une véritable paix sur la base de la solution des deux États.

Ailleurs au Moyen-Orient, en Syrie, la situation continue de se dégrader. La Thaïlande est vivement préoccupée par les conséquences humanitaires des violences exercées contre les civils et les condamne vigoureusement. Nous demandons qu'il soit mis immédiatement fin à l'usage de la force contre les civils. Nous demandons à toutes les parties d'entamer un dialogue aux fins d'un règlement politique, qui ne sera que le résultat des efforts du peuple syrien.

Dans notre quête de paix et de sécurité, nous pensons qu'il est nécessaire de regarder sans cesse au-delà de nos frontières. La Thaïlande tient à réaffirmer sa détermination à participer, dans la mesure nécessaire, aux activités de maintien de la paix pendant les périodes difficiles. Du Timor-Leste à Haïti et du Darfour au Golfe d'Aden, les activités de maintien de la paix menées par la Thaïlande appuient également le développement local et communautaire, grâce au partage de nos meilleures pratiques dans les domaines de l'agriculture et de la santé et dans la gestion des ressources hydriques.

En somme, la Thaïlande a continué d'œuvrer avec la communauté internationale dans la triple vocation de l'ONU : paix et sécurité, développement, droits de l'homme. La gestion de ces questions interdépendantes nous apportera des solutions à long terme, non seulement

aux fins du règlement des différends par des moyens pacifiques, mais également afin de trouver des moyens de prévenir l'éclatement des conflits.

J'assure l'Assemblée que la Thaïlande continuera d'être un partenaire fiable de l'ONU pour aider à relever ces défis communs à l'humanité. C'est fort de cette conviction que nous avons présenté notre candidature à un siège de membre non permanent du Conseil de sécurité pour la période 2017-2018.

Le Président par intérim (parle en espagnol) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre du Royaume de Thaïlande de l'allocation qu'elle vient de prononcer.

M^{me} Yingluck Shinawatra, Premier Ministre du Royaume de Thaïlande, est escortée de la tribune.

**Allocution de M. Gordon Darcy Lilo,
Premier Ministre des Îles Salomon**

Le Président par intérim (parle en espagnol) : L'Assemblée générale va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre des Îles Salomon.

M. Gordon Darcy Lilo, Premier Ministre des Îles Salomon, est escorté à la tribune.

Le Président par intérim (parle en espagnol) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Gordon Darcy Lilo, Premier Ministre des Îles Salomon, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée.

M. Lilo (Îles Salomon) (parle en anglais) : Je tiens à féliciter M. Vuk Jeremić de son élection à la présidence de la soixante-septième session de l'Assemblée générale. Je félicite aussi son prédécesseur, M. Nassir Abdulaziz Al-Nasser du Qatar, pour la compétence avec laquelle il a dirigé la session précédente. Je remercie le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, des efforts inlassables qu'il déploie en faveur de la sécurité, du développement et des droits de l'homme, les trois piliers énoncés dans la Charte des Nations Unies.

La sécurité mondiale demeure un défi majeur. Les États sont en train de renforcer leurs capacités militaires et les ventes d'armes ont triplé au cours de l'année écoulée pour atteindre des niveaux record. Plus près de chez nous, dans la région de l'Asie-Pacifique, de nouvelles lignes de division de la guerre froide sont en train d'être tracées et des conflits territoriaux de basse intensité couvent. Cette situation laisse entrevoir la possibilité d'une action unilatérale, qui saperait l'état

de droit au niveau international. Ces défis nécessitent qu'une institution multilatérale efficace réagisse utilement en temps réel pour défendre l'état de droit. À cet égard, les Îles Salomon se félicitent du thème choisi pour cette année, « L'ajustement ou le règlement de différends ou de situations de caractère international par des moyens pacifiques ». Nous souhaitons que les États qui sont impliqués dans des différends internationaux respectent l'état de droit et œuvrent à la réalisation de la paix mondiale.

Les Îles Salomon sont sorties d'un conflit intérieur il y a 10 ans. Une initiative régionale de paix appelée Mission régionale d'assistance aux Îles Salomon (RAMSI) a aidé à rétablir l'ordre public et a créé un environnement propice à l'édification d'un État et au développement. Nous sommes reconnaissants à tous nos voisins régionaux.

Une Commission nationale Vérité et réconciliation, créée en 2009 pour enquêter sur les causes du conflit a soumis son rapport en début d'année. Cette Commission a facilité la réconciliation nationale et le processus d'apaisement, et le Gouvernement a créé un groupe de travail pour étudier attentivement les recommandations figurant dans le rapport.

Les Îles Salomon félicitent l'Assemblée générale d'avoir convoqué cette semaine une Réunion de haut niveau sur l'état de droit aux niveaux national et international. L'état de droit est fondamental pour guider la conduite des acteurs et faire face aux réalités dans le cadre des juridictions nationales et internationales.

Depuis que la paix et la stabilité y ont été rétablies, les Îles Salomon ont réalisé des progrès sociaux et économiques. Sur le plan économique notamment, le pays a connu une croissance régulière au cours des cinq dernières années. Les réserves extérieures continuent de croître et atteignent, en février 2012, un niveau de couverture des importations de 10 années. Les Îles Salomon sont en outre l'un des 11 pays cités par la Banque mondiale en 2012 comme ayant le plus facilité dans plusieurs domaines de réglementation l'exercice de l'activité commerciale dans le pays. Un groupe de travail économique pilote a également été créé pour coordonner l'assistance des donateurs et joue un rôle important dans les réformes des finances publiques, y compris la gestion de la dette, et dans la création de garde-fous fiscaux qui nous permettent d'atténuer les chocs extérieurs.

Dans le domaine de la santé, il m'est agréable de dire que nous avons pratiquement éradiqué le paludisme

dans deux de nos neuf provinces. La mortalité infantile a considérablement décru, passant de 80 à 35 décès pour 1 000 naissances vivantes, et les taux de mortalité maternelle ont également baissé de 500 à 200 décès pour 100 000 naissances vivantes. Le Gouvernement et ses partenaires de développement continuent de financer des centres médicaux et sanitaires pour qu'ils fournissent les services nécessaires à notre peuple.

Des améliorations importantes de la situation relative à l'ordre public ont entraîné la réduction de délits graves et créé un environnement plus sûr dans le pays. Nous avons également accueilli un certain nombre de manifestations internationales, telles que le tournoi de football d'Océanie de la Fédération internationale de football association et le Festival des arts du Pacifique. Nous avons aussi reçu récemment la visite du Duc et de la Duchesse de Cambridge. Nous avons retrouvé l'image du pays connu comme les îles heureuses du Pacifique.

Dans le cadre des efforts pour régler les questions de gouvernance, les Îles Salomon ont intensifié leurs consultations nationales pour définir les mécanismes appropriés pour améliorer l'intégrité et la stabilité politiques. Des consultations nationales ont été menées pour recueillir les vues des citoyens sur les institutions et processus nécessaires. Le renforcement de la gouvernance est onéreux et nécessite un partenariat international. Je saisis cette occasion pour remercier le Département des affaires politiques de son concours à nos réformes électorales.

Après bientôt 10 ans d'existence, la RAMSI est actuellement dans une phase de transition. Le Gouvernement travaille en étroite collaboration avec la RAMSI pour assurer une transition sans heurt, les responsabilités en matière de sécurité et de développement étant de nouveau confiées au Gouvernement et aux citoyens. Mon gouvernement travaillera avec différentes parties prenantes, y compris les organismes des Nations Unies, pour consolider les résultats obtenus à ce jour et édifier un État résistant.

Les Îles Salomon continuent de renforcer leurs relations avec l'ONU. Cette année, nous avons ouvert une deuxième Mission diplomatique permanente à Genève. Nous sommes également heureux que le bureau de l'Organisation mondiale de la Santé à Honiara soit passé du statut de bureau de liaison à celui de représentant résident. Nous demandons au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) de faire de même. Je pense qu'une présence plus marquée des Nations Unies au niveau du pays permettra de mieux

comprendre les priorités et les difficultés du pays en matière de développement. L'ONU ne sera plus forte que si le Secrétariat reflète la diversité de ses Membres.

Les Îles Salomon reconnaissent la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale des Fidji.

Nous continuerons à dialoguer avec les Fidji et nous appelons la région et la communauté internationale à soutenir le processus des Fidji intitulé « Engaging with the Pacific » (Soutenir le Pacifique) et sa feuille de route pour les élections générales de 2014. Nous saluons l'engagement pris par les Fidji de tenir ses élections générales en 2014.

Les Îles Salomon ont également renforcé leur rôle de médiateur au niveau sous-régional par le biais du Groupe du fer de lance mélanésien qui comprend les Fidji, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Îles Salomon, le Vanuatu et le Front de libération nationale kanak socialiste. Une unité de maintien de la paix a été établie au sein du secrétariat du Groupe du fer de lance mélanésien. Toutefois, les Îles Salomon et les autres membres du Groupe estiment que les Nations Unies restent le fondement de la paix et de la sécurité internationales.

La promotion des droits de l'homme est fondamentale à la création d'une culture de paix et de sécurité. Les Îles Salomon se félicitent du processus intergouvernemental actuellement en cours visant à renforcer l'efficacité des institutions des droits de l'homme au cours de cette session. Nous reconnaissons l'universalité des droits de l'homme et appelons à l'élimination des politiques de deux poids deux mesures et de la politisation des violations des droits de l'homme.

S'agissant de la situation au Moyen-Orient, je pense que l'ONU est bien placée pour apporter une solution globale aux problèmes complexes de la région, y compris la situation actuelle en Syrie. Cette région mérite une liberté, une démocratie et une sécurité à long terme. Les Îles Salomon continuent de soutenir le travail du Quatuor et les bons offices consentis par le Secrétaire général pour désamorcer les tensions et faire progresser le débat politique sur la solution des deux États, Israël et la Palestine.

Rien ne saurait justifier le meurtre de civils innocents en quelque lieu que ce soit. Nous nous joignons donc à la communauté internationale pour exprimer notre profonde inquiétude face aux événements déplorables survenus à Benghazi.

En ce qui concerne les territoires non autonomes du Pacifique, les Îles Salomon soutiennent les aspirations de la Nouvelle-Calédonie à l'autodétermination. Je tiens à informer l'Assemblée que, le mois dernier, les membres du Groupe du fer de lance mélanésien ont effectué une deuxième visite ministérielle sur le territoire afin de suivre les progrès réalisés dans l'Accord de Nouméa. Nous encourageons tous les efforts visant à permettre aux Kanaks de déterminer eux-mêmes leur avenir. Les Îles Salomon se joignent également à leurs voisins dans la région pour réclamer la réinscription de la Polynésie française sur la liste des pays à décoloniser. Nous soutenons également les autres peuples de la région Asie-Pacifique qui aspirent à l'autodétermination et à l'indépendance.

Je salue le travail accompli par l'Assemblée générale sur le renforcement du processus de transition sans heurt pour les pays qui sortent de la catégorie des pays les moins avancés. Dans le cadre de cette transition, nous lançons plusieurs initiatives de développement. Dans le cadre du Programme d'action d'Istanbul, les Îles Salomon procèdent à trois investissements nationaux de grande valeur. Tout d'abord, avec le soutien de la Nouvelle-Zélande, un deuxième aéroport international est en cours de construction dans la partie ouest de notre pays. Deuxièmement, il est prévu que le projet de câble sous-marin à fibre optique sera terminé en 2014. Troisièmement, les Îles Salomon sont en train de mettre en place deux universités consacrées à des études tertiaires, l'Université nationale des Îles Salomon et l'Université du Campus du Pacifique Sud des Îles Salomon.

Grâce à ces projets nationaux, les Îles Salomon s'engagent sur la voie de la transformation de leur économie et veillent à ce qu'une croissance économique inclusive et équitable prenne racine dans le pays. Nous réalisons ces projets en débloquent les ressources nationales et régionales par la mise en place d'une stratégie d'endettement en partenariat avec le secteur privé et la Banque asiatique de développement.

En outre, nous prenons des mesures pour maximiser les rendements de nos ressources naturelles. En tant que partie à l'Accord de Nauru, nous avons fermé des zones de haute mer situées entre nos zones économiques exclusives dans le but de protéger et de gérer les stocks de poissons. À cet égard, nous avons adopté le système de contingentement des jours de pêche afin de garantir un partage équitable des avantages. Nous sommes d'avis que le système doit être incorporé

dans les accords de pêche bilatéraux et multilatéraux. Nous appelons toutes les nations pratiquant la pêche hauturière à respecter cette position de principe.

Dans le secteur minier, nous sommes désormais membre de l'Initiative de transparence des industries extractives, et nous continuons à élaborer des politiques et à les traduire en lois et réglementations locales. L'exploitation minière représente une excellente occasion d'élargir notre base économique. À cet égard, nous allons accorder des baux miniers à une grande compagnie d'exploitation du nickel avant la fin de l'année. Cette société devrait en produire environ 69 000 tonnes par an et générer d'importantes perspectives d'emplois.

Lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), nous avons tracé une nouvelle voie en vue de la mise au point d'un modèle amélioré de promotion et d'évaluation des trois piliers du développement durable. La mise en œuvre intégrale et rapide du document final de la Conférence Rio+20 (résolution 66/288, annexe) est cruciale. À l'approche de 2015, nous devons redoubler d'efforts pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement au cours des trois dernières années restantes.

Les Îles Salomon mettent en œuvre une stratégie de développement national pour la période 2011-2020. Nous demandons à nos partenaires de développement d'aligner leur aide sur les priorités énoncées dans notre stratégie de développement national. Le programme de développement proposé pour l'après-2015 doit tenir compte des lacunes existant dans la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement. Et les objectifs de développement durable doivent être viables sur le plan économique, avoir une base communautaire et être assortis de délais. Nous sommes impatients de travailler avec les experts qui établiront ce cadre. Les Îles Salomon sont heureuses d'être l'un des cinquante pays que le PNUD consultera pour la mise au point du programme mondial de développement de l'après-2015. Nous demandons que ce processus de consultation intègre également les questions qui intéressent les petits États insulaires dans l'ordre du jour de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement en 2014.

Je m'associe à mes collègues de l'Alliance des petits États insulaires pour réitérer que les changements climatiques posent une menace urgente et irréversible pour l'humanité. Les Îles Salomon sont extrêmement troublées par le peu d'ambition que signalent les promesses de contribution faites par les pays développés.

Il existe un fossé entre ce qui a été promis et ce qui est nécessaire pour stabiliser l'élévation des températures. Il faudra donc accorder la priorité à la question de l'atténuation à la dix-huitième réunion ordinaire de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique à Doha et réduire considérablement les émissions de gaz à effet de serre. Nous devons être sûrs que nous limiterons l'augmentation des températures à 1,5 degré Celsius au plus, et non pas entre 3 et 5 degrés Celsius, afin d'assurer la survie, la viabilité et le développement durable des petits États insulaires en développement et des pays les moins avancés.

Nous regrettons vivement que certains pays n'aient pas adhéré au Protocole de Kyoto. Certains ont refusé de souscrire à un deuxième engagement et d'autres ne s'y sont pas encore décidés.

Mais je suis heureux d'annoncer qu'au niveau national, les Îles Salomon ont annoncé en juin le lancement de leur politique nationale sur les changements climatiques qui intègre les changements climatiques dans tous les secteurs du pays. Les Îles Salomon ont une grande diversité biologique et culturelle. Mon pays est également membre de l'Initiative du Triangle du Corail concernant les récifs coralliens, les pêches et la sécurité alimentaire. Cette année, 22 pays insulaires et territoires du Pacifique se sont réunis sur les Îles Salomon pour exposer leur diversité et leur patrimoine culturels. La région possède une diversité biologique et culturelle autochtone qui en fait un point chaud bio-culturel autochtone. Ce point chaud reste fragile et exposé aux menaces; il a donc besoin d'une assistance internationale. Nous chercherons les moyens d'intégrer cette initiative dans l'ordre du jour mondial.

La réforme du Conseil de sécurité doit tenir compte des mutations des réalités mondiales. Nous soutenons l'appel visant à rendre le Conseil de sécurité plus représentatif, plus pertinent et plus efficace. Après quatre sessions, nous sommes préoccupés par la lenteur des progrès des négociations et nous espérons voir des progrès se réaliser au cours de la présente session.

Mon gouvernement reconnaît que la politique étrangère de Taiwan – flexible, modérée et rationnelle – continue de promouvoir de bonnes relations entre les deux rives du détroit. Les Îles Salomon restent favorables à une véritable participation de Taiwan au système des Nations Unies, y compris son aspiration à devenir membre de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Bien

que n'appartenant pas à l'OACI, Taiwan gère plus d'un million de vols et 40 millions de passagers par an. De même, Taiwan, qui est le 22^e émetteur de gaz à effet de serre, n'est pas membre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Je suis convaincu que nous avons la responsabilité partagée de faire participer Taiwan à nos efforts en faveur du développement durable et à notre lutte contre les changements climatiques.

Pour ce qui est de Cuba, je remercie le Gouvernement et le peuple cubains de l'appui qu'ils ont apporté aux étudiants en médecine des Îles Salomon. Nous nous associons à la communauté internationale pour demander la levée immédiate du blocus économique et commercial imposé à Cuba par les États-Unis. Les Îles Salomon encouragent les États-Unis à respecter le principe de bon voisinage.

Enfin, en ce qui concerne l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, je tiens à remercier les États Membres de la confiance qu'ils ont placée dans les Îles Salomon en décidant de nous élire au Conseil d'administration d'ONU-Femmes. Je me félicite également de l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur de la tenue d'une Conférence mondiale sur les femmes en 2015. Les Îles Salomon tiennent en outre à rendre hommage à l'Australie, qui a versé 320 millions de dollars d'aide régionale pour les programmes en faveur des femmes dans les pays insulaires du Pacifique. Les femmes jouent un rôle important en tant qu'architectes de la paix et en tant que leaders dans la société salomonaise. La question des femmes a pris de l'importance au fil du temps. Nous disposons désormais de programmes nationaux en faveur de l'autonomisation des femmes. Nous attendons avec intérêt de travailler en étroite collaboration avec l'Australie et les autres membres du Conseil d'administration d'ONU-Femmes pour faire progresser la cause des femmes et des filles.

Les Îles Salomon sont déterminées à travailler en lien étroit avec le Président de l'Assemblée générale en vue de la mise en place d'un système multilatéral ouvert à tous, transparent et efficace. Je tiens également à l'assurer de notre appui dans cette entreprise commune qu'est l'édification d'un monde pacifique et sûr pour nos enfants et les générations futures.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre des Îles Salomon de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Gordon Darcy Lilo, Premier Ministre des Îles Salomon, est escorté de la tribune.

**Allocution de M. Asylbek Jeenbekov,
Président du Parlement de la République kirghize**

La Présidente par intérim (parle en espagnol) :
L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président du Parlement de la République kirghize.

M. Asylbek Jeenbekov, Président du Parlement de la République kirghize, est escorté à la tribune.

La Présidente par intérim (parle en espagnol) :
J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Asylbek Jeenbekov, Président du Parlement de la République kirghize, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Jeenbekov (Kirghizistan) (parle en russe) :
Je tiens tout d'abord à féliciter S. E. M. Vuk Jeremić de son élection en tant que Président de la soixante-septième session de l'Assemblée générale. Je lui souhaite plein succès dans l'exercice de ses importantes fonctions. J'ai aussi grand plaisir à remercier S. E. M. Nassir Abulaziz Al-Nasser de la façon productive et réussie dont il a dirigé les travaux de la précédente session de l'Assemblée générale.

Il serait difficile d'affirmer que la situation générale dans le monde s'est améliorée. Nous ne nous sommes pas encore pleinement relevés de l'une des pires crises économiques que le monde ait connues ces 65 dernières années. Néanmoins, globalement la situation économique se normalise peu à peu. J'en veux pour preuve l'amélioration des prévisions de croissance économique mondiale établies par plusieurs grandes organisations internationales pour cette année. Toutefois, il convient de signaler que des risques demeurent et que le processus de relèvement reste marqué par l'incertitude.

Malheureusement le monde n'est pas plus sûr aujourd'hui qu'hier. Nous assistons à une montée des tensions et des affrontements dans différentes régions du monde. Les changements climatiques mondiaux, l'accroissement démographique accompagné d'une dégradation de l'environnement, l'épuisement des ressources naturelles et le manque d'accès à l'eau potable ainsi que de nombreux autres problèmes exacerbent de manière générale les tensions et les risques de conflit dans le domaine de la coopération internationale.

Les modes de vie traditionnels changent rapidement sous l'effet des processus de mondialisation. Les États ont de plus en plus de mal à faire face seuls aux problèmes modernes en raison du caractère transnational de ces problèmes. Le terrorisme, le séparatisme, l'extrémisme, la drogue et les guerres de l'information sont comme une sorte de tumeur pour l'humanité et ne peuvent être éradiqués au niveau local seulement.

Malheureusement, il existe des forces dans le monde qui s'efforcent d'amener l'humanité au bord du précipice, d'attiser les flammes du conflit où qu'elles aillent. Le film *L'innocence des musulmans* en est un exemple des plus frappants. Sa diffusion juste à la veille de l'ouverture de la session de l'Assemblée générale est lourde de symboles. Le Kirghizistan condamne ce film provocateur. Insulter les croyances religieuses, quelles qu'elles soient, est inacceptable. L'humanisme, la tolérance et le respect mutuel font du monde un endroit meilleur et plus sûr. C'est pourquoi nous condamnons aussi l'usage de la force contre les diplomates – émissaires de la paix et symboles de coopération – de tout pays.

L'humanité se développe et évolue rapidement. Des événements au niveau régional voire local peuvent avoir un impact sur les processus mondiaux. En 2011, nous avons observé, avec sympathie et solidarité, les événements au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Cette année, la situation en Syrie ne peut qu'être une source de grave préoccupation pour la communauté internationale. Toutes les tentatives de régler le conflit militaire et de rétablir la stabilité dans ce pays ont malheureusement échoué. Au nom des milliers de victimes civiles, la République kirghize plaide avec ardeur pour qu'il soit mis rapidement fin à la violence dans ce pays, qu'un large dialogue national entre les forces politiques s'ouvre, que les réformes politiques et socioéconomiques se poursuivent avec la participation de tous les Syriens.

La situation en Afghanistan continue de faire peser une menace sur la sécurité internationale. Certains craignent qu'un retrait rapide de toutes les forces de la coalition ne laisse le champ libre aux forces destructrices et ne conduise à l'émergence de divers groupes extrémistes et terroristes dans les pays voisins. Chacun peut contribuer à améliorer la sécurité et à relancer l'économie afghane, en établissant des liens commerciaux, économiques, culturels et humanitaires avec ce pays et en l'aidant à développer son infrastructure en matière de communications.

Depuis 2001, le Kirghizistan contribue à ce processus et appuie la coalition antiterroriste en Afghanistan en mettant à disposition le centre de transit de cargaison de l'aéroport international de Bishkek Manas. Il est clair que la coalition antiterroriste, avec le retrait des contingents militaires d'Afghanistan, devra mettre un terme logique à sa mission de mise en place des fondements d'un système administratif national pour que toutes les branches du gouvernement puissent pleinement fonctionner sur l'ensemble du territoire afghan.

Nous devons faire tout notre possible pour le redressement économique de l'Afghanistan, notamment en associant le pays au développement de la coopération régionale et en mettant en œuvre des projets socioéconomiques conjoints entre les organisations internationales et les institutions financières. À cet égard, le Kirghizistan est prêt à développer ses liens commerciaux et économiques en exportant de l'électricité à l'Afghanistan dans le cadre du projet CASA-1000, avec l'appui des pays donateurs et des institutions financières internationales.

Le développement pacifique de l'Afghanistan est impossible sans l'éradication de la culture systématique et omniprésente de l'opium dans le pays. Depuis de nombreuses années, l'Afghanistan est le plus grand producteur et exportateur de drogue. La présence de plus en plus marquée de cette culture meurtrière met à mal les pays d'Asie centrale qui, outre qu'il se trouvent sur la route de transit nord vers les pays d'Europe et d'Asie, sont en train de devenir progressivement des pays consommateurs.

La drogue est l'ennemi de l'humanité civilisée. Là où la drogue est présente, les milieux du crime international organisé le sont aussi et il y a des problèmes transfrontières. L'argent facile gagné aux dépens de la vie d'autrui n'a aucun effet productif. Il n'apporte que destruction et abaisse la valeur de la vie humaine. La drogue engendre également la corruption et ronge le système de l'État de l'intérieur. Le produit du crime est utilisé pour soudoyer les forces de l'ordre et les magistrats. Les réseaux criminels financent des hommes politiques en quête de pouvoir. La communauté internationale doit fournir un appui technique, économique et autre aux pays voisins de l'Afghanistan, y compris les États d'Asie centrale, pour qu'ils puissent se protéger de manière efficace et neutraliser et localiser les activités liées au trafic de drogue en provenance d'Afghanistan.

Nous considérons que la mission de l'ONU, en tant que seule organisation multilatérale universelle, est de prendre la tête des efforts pour s'attaquer à tous les problèmes et défis de notre temps.

Nous devons admettre que le dispositif mondial de prévention, le système de sécurité international et régional actuel, ne tient pas compte des exigences de notre époque. Malheureusement, bien que des méthodes universelles de médiation et de règlement des conflits par des moyens pacifiques soient envisagées, la communauté internationale n'a toujours pas réglé ces questions.

La réforme de l'architecture de l'ONU et son adaptation aux réalités de la situation internationale actuelle sont toujours nécessaires. Une des priorités premières est de réformer plusieurs des organes principaux de l'ONU, à savoir le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social. Nous voudrions attirer l'attention sur le fait que les mandats de ces entités, compte tenu de la situation internationale actuelle, doivent être modifiés en profondeur et intégrer des approches totalement nouvelles.

S'agissant de la réforme du Conseil de sécurité, nous proposons l'augmentation du nombre de ses membres afin qu'il soit plus représentatif, plus transparent et plus démocratique. Cette réforme doit s'appuyer sur les principes d'universalité, d'efficacité, de large représentation géographique et concerner en particulier les États qui n'ont pas encore eu l'occasion de prendre part aux travaux du Conseil en tant que membres non permanents.

Dans le même temps, nous devons renforcer le rôle de coordination du Conseil économique et social en tant que mécanisme de gouvernance mondiale pour les questions relatives au développement durable, à la sécurité alimentaire, à l'aide humanitaire, à la coopération dans le domaine de l'environnement et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) avant l'échéance de 2015.

La situation mondiale actuelle exige que tous les États intensifient leurs efforts pour prendre des mesures concrètes, fondées sur une évaluation objective et équitable de leurs intérêts et besoins. Sur cette base, la République kirghize a présenté sa candidature à un siège au Conseil économique et social pour la période 2013-2015. Si les États Membres l'élisent à cet organe, qui dispose d'un tel potentiel, la République kirghize entend contribuer au règlement des questions qui préoccupent le monde.

Le développement durable et les changements climatiques à l'échelle mondiale posent de graves problèmes depuis quelques années, et la communauté internationale ne doit pas relâcher son attention. À l'appui du débat mondial sur un modèle d'économie verte tenu à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, Rio+20, le Kirghizistan a choisi d'opter à l'avenir pour un développement vert durable et une économie respectueuse de l'environnement. Nous tenons à confirmer notre volonté de développer notre économie en respectant les exigences liées au respect de l'environnement et grâce à une gestion prudente de nos ressources nationales, qui sont un atout du pays.

À la Conférence Rio+20, il a été reconnu que les questions de développement relatives aux zones montagneuses étaient un aspect important de la gestion des ressources naturelles mondiales et qu'il fallait appuyer le développement durable des zones montagneuses dans les pays en développement. Il convient de noter que malgré l'assistance des institutions financières internationales, les pays montagneux en développement sont toujours aux prises avec des difficultés. Fort taux de pauvreté, grand isolement, hausse des coûts des transports et dettes extérieures considérables, tels sont notamment les grands problèmes rencontrés par les pays montagneux. Dans ce contexte, il sera difficile d'atteindre les OMD et d'atteindre les cibles fixées dans les textes de l'ONU relatifs au développement durable.

À cet égard, je voudrais attirer l'attention sur la nécessité d'entamer des discussions internationales sur la question de l'échange de la dette extérieure du Kirghizistan contre des projets de développement durable. Nous appelons l'ONU et ses organes à appuyer cette demande.

Par la volonté de Dieu, nous avons obtenu l'indépendance il y a 21 ans. Les précédents dirigeants n'ont pas été en mesure de mener à bien l'édification d'un Kirghizistan véritablement indépendant. Ils n'ont pas pu mettre en place un système de gouvernance efficace et transparent au service du peuple. La plupart des questions importantes étaient traitées à huis clos, sans que la société n'en soit informée. À des fins d'enrichissement personnel ou par l'appât du gain, certaines décisions de l'État ont même été prises au détriment des intérêts nationaux.

Les anciens dirigeants kirghizes avaient fixé un cap pour parvenir à la démocratie qu'ils n'ont en fait jamais suivi. Les précédents régimes ont mis en place un système de gouvernance de type clanique qui a bafoué

les principes d'une société libre et usurpé le pouvoir. Outre qu'ils ont tenté de transmettre le pouvoir à leurs enfants, ils ont mis le peuple à genoux uniquement à des fins d'enrichissement personnel. Le peuple kirghize aspire à la liberté et par deux fois, en 2005 et en 2010, il s'est donc soulevé contre un pouvoir injuste, tyrannique et autoritaire.

Ce choix a été très difficile pour le peuple kirghize, en dépit de son attachement aux valeurs démocratiques, qui sont profondément ancrées en lui et font partie de son patrimoine. Plus de 100 glorieux Kirghizes ont donné leur vie pour la démocratie durant la révolution d'avril 2010. Nous ne les oublions pas. En outre, 1 500 personnes ont été blessées.

Depuis deux ans, notre pays commence à instaurer une nouvelle gouvernance démocratique. Les Kirghizes ont choisi une forme de gouvernance à la fois parlementaire et présidentielle. Nous sommes convaincus qu'ils ont pris là une décision juste. D'après des observateurs impartiaux, notre pays a accompli durant l'année écoulée des progrès considérables en matière d'édification d'un État démocratique.

Nous avons entamé ce processus dans des circonstances difficiles. Durant les années qui ont suivi l'indépendance de notre pays, l'activité industrielle a quasiment cessé. Aucun nouvel emploi n'a été créé. L'exode de la main-d'œuvre s'est emballé. Un tiers de la population active a été contraint d'aller chercher du travail à l'étranger. Nous nous sommes retrouvés avec des administrations publiques inopérantes, un faible revenu par habitant, un budget de l'État réduit, une corruption et une criminalité organisée omniprésentes, et avons dû faire face à un trafic de drogue en provenance de l'Afghanistan et à destination du nord, de l'est et de l'ouest qui s'effectuait en toute liberté.

Nous menons actuellement une lutte sans merci contre la corruption qui ronge le système étatique de l'intérieur. Les fonctionnaires convaincus de corruption sont traduits en justice. Dans le Kirghizistan moderne, il n'y aura pas de caste de personnes auxquelles la loi ne s'applique pas.

La lutte contre la corruption donne déjà des résultats concrets. Plusieurs hauts responsables publics faisant l'objet d'une enquête, parmi lesquels des députés, des ministres, leurs adjoints et d'autres, ont été placés en détention. Les chefs de plusieurs groupes criminels organisés sont soit en prison soit en fuite à l'étranger.

Nous sommes déterminés à obtenir l'extradition des personnes contre lesquelles un mandat d'arrêt international a été émis pour les traduire en justice. Dans un souci d'équité, les anciens dirigeants du Kirghizistan, qui ont trouvé refuge avec leur proche entourage dans les pays voisins, doivent être sanctionnés en stricte application de la législation kirghize. Le Kirghizistan insiste sur le fait qu'ils sont poursuivis non pas pour des actes motivés par des considérations politiques mais pour des crimes précis que la loi condamne : parce qu'ils ont donné l'ordre de tirer sur des civils pacifiques et détruit la vie d'innocents; parce qu'ils ont pillé leur propre peuple, dilapidé le budget de l'État et fait sortir des avoirs financiers considérables du pays; parce qu'ils ont utilisé le produit du crime pour acheter des villas, des terrains et d'autres biens onéreux. Dans de tels cas, la sanction doit être juste et inéluctable pour dissuader de futurs dirigeants de faire la même chose.

Aussi continuons-nous d'espérer que les autorités biélorussiennes, qui sont nos partenaires au sein de l'Organisation du Traité de sécurité collective et de la Communauté économique eurasienne et qui ont contracté des engagements au titre des Conventions de Minsk et de Kichinev, prouveront leur attachement à leurs obligations juridiques internationales et extraditeront les membres de la famille et les proches collaborateurs de l'ancien Président kirghiz, Kourmanbek Bakiev, qui ont trouvé asile sur leur territoire et sont même détenteurs de passeports biélorusses. L'ONU doit établir des normes et procédures claires pour garantir la justice au niveau international, et en particulier pour la restitution des avoirs acquis illégalement.

Le Kirghizistan s'emploie fermement à mettre en place une démocratie parlementaire, un pouvoir direct qui représente le peuple, ses désirs et ses besoins. Des processus sont actuellement en cours qui, progressivement, permettent de normaliser la situation au sein de notre société. Désormais, c'est le Parlement qui s'occupe des processus politiques. Petit à petit, pour ce qui est des polémiques et des différends, nous passons de la démocratie de la rue au règlement civilisé, au sein du Parlement, de toutes les questions importantes susceptibles de susciter des controverses. En vertu de la Constitution nationale, le Parlement kirghize est l'organe représentatif suprême, exerçant les fonctions d'autorité et de contrôle législatifs. Le Gouvernement est pleinement comptable de son action devant le Parlement.

Depuis l'adoption de la nouvelle Constitution en 2011, toutes les institutions du pouvoir ont commencé

à fonctionner de manière ordonnée et conformément à la loi, ce qui constitue pour nous un test crucial, mais également un indicateur. Les membres du Parlement ont été élus. À la fin de l'année 2011, nous avons assisté, pour la première fois dans l'histoire du Kirghizistan, à la passation pacifique du pouvoir entre le Président sortant et le nouveau Chef de l'État élu, Almazbek Atambaïev. Un Gouvernement de coalition est en place et fonctionne correctement.

Nous sommes en train de réformer le système judiciaire, qui doit être équitable et totalement indépendant. En dépit de la forte opposition de certaines forces qui ne veulent pas que cette initiative aboutisse, nous avons, en l'espace de deux ans, mis en place un nouveau mécanisme transparent pour la sélection des juges. À la mi-septembre, le Parlement a entériné la composition de la Cour suprême, qui compte 25 juges. La sélection des juges de la Cour constitutionnelle et des tribunaux locaux est également en cours.

La mise en place d'un pouvoir judiciaire indépendant est extrêmement importante pour nous. Elle nous permettra d'instaurer une administration publique juste au regard de laquelle tous les citoyens seront égaux devant la loi. Nous collaborons efficacement avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et d'autres institutions pour établir le système juridique et améliorer notre législation, dans le but de garantir l'égalité de tous devant la loi.

Avec la participation du Parlement, le pays a mis en chantier des plans et des réformes dans tous les domaines de l'appareil de l'État – le système judiciaire, la police, le système fiscal, les services de contrôle et d'autres encore. Tout cela nécessite des lois plus strictes. Le Kirghizistan fait ses premiers pas en tant que république parlementaire. Le développement durable est fonction de la qualité de la gouvernance, de l'état de droit et des droits de l'homme. Nous sommes convaincus que notre pays a un avenir radieux devant lui et que très bientôt, tous nos compatriotes pourront dire avec fierté qu'ils sont les citoyens d'un Kirghizistan fort et prospère.

(l'orateur poursuit en kirghize, interprétation assurée par la délégation)

Avec du recul, nous pouvons voir plus clairement le caractère sacré de notre patrie et la vraie valeur de l'indépendance.

Je voudrais lancer un appel à mes compatriotes du haut de la tribune la plus élevée du monde. Il y a 20 ans,

Dieu nous a accordé l'indépendance dont nos ancêtres avaient rêvé pendant des siècles, pour laquelle ils ont versé leur sang et donné leur vie. La liberté accordée à notre peuple est une bénédiction qui doit être renforcée sans division, grâce à des efforts inlassables et au travail, dans l'unité et l'harmonie. Quels que soient les actes de provocation des forces hypocrites, nous devons continuer à avancer sur la voie dans laquelle nous sommes engagés. Bâtissons un pays fort, un Kirghizistan uni et bien-aimé. Pour bâtir cet avenir radieux, nous devons continuer à aller de l'avant. La vie est une lutte entre la lumière et les ténèbres, le bien et le mal. Nous avons besoin d'unité. Nous avons besoin d'emplois et de protection sociale, et non d'animosité et de discorde. Que le Créateur bénisse notre nation dans sa marche vers ses objectifs magnifiques.

(l'orateur reprend en russe)

Malheureusement, notre pays est encore faible et économiquement dépendant. Nous n'avons pas la liberté de choisir nos sources d'énergie étrangères, mais ce problème est en train d'être réglé petit à petit avec l'aide de nos partenaires stratégiques. Le Kirghizistan a besoin de l'aide de la communauté internationale pour s'attaquer au problème de sa dette extérieure, qui entrave le processus de développement économique de l'État et la mise en œuvre de réformes fondamentales.

Nous souscrivons totalement à ce qu'a déclaré le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, dans son discours d'ouverture de la soixante-septième session de l'Assemblée : les États en développement ont besoin d'appui (voir A/67/PV.1). Nous estimons que les jeunes démocraties en particulier ont besoin de l'appui des pays qui font partie du club des États démocratiques et des États économiquement développés. Pour consolider la démocratie parlementaire, le Kirghizistan a résolument besoin de l'aide de ses principaux partenaires afin de mener à bien les réformes complexes entamées pour restructurer ou annuler sa dette souveraine. Je tiens à souligner que nous avons une vision claire de la façon dont ces réformes doivent être menées et des moyens de parvenir au développement. Toutefois, vu notre fort déficit, nous avons besoin de ressources supplémentaires importantes, que nous ne manquerons pas de rembourser quand notre pays se sera développé et sera devenu prospère.

Nous sommes ouverts à des partenariats mutuellement bénéfiques avec tous les États, des partenariats fondés sur la confiance et la coopération. Le Kirghizistan a un potentiel économique énorme.

Nous sommes un pays ouvert, prêt à s'engager dans un dialogue mutuel. Nous avons un potentiel industriel et métallurgique considérable. On peut trouver au Kirghizistan la plupart des éléments figurant sur le tableau de Mendeleïev.

Nous avons une main-d'œuvre qualifiée et de l'électricité peu coûteuse, des atouts importants pour de nombreux projets du secteur de l'énergie. Dans le monde moderne, l'énergie est le moteur du progrès. Le Kirghizistan a un énorme potentiel hydroélectrique, que nous avons commencé à exploiter. Chaque année, nous produisons environ 14 milliards de kilowattheures d'électricité, ce qui ne suffit pas pour satisfaire à la demande d'énergie hydroélectrique du Kirghizistan, qui est d'environ 142,5 milliards de kilowattheures.

Le 20 septembre, le Kirghizistan et la Russie ont conclu un accord pour la construction et la mise en opération de centrales électriques à Kambar-Ata et à Naryn. Cet accord est vital pour toute la région d'Asie centrale. Nous allons associer nos voisins à la construction de l'un des plus grands projets hydroélectriques d'Asie centrale, qui nous permettra non seulement de produire de l'électricité propre d'un bon rapport coût-efficacité, mais également de protéger nos ressources en eau stockées dans les contreforts, qui sont utilisées par nos voisins à des fins d'irrigation pendant la saison de culture. L'avantage de la mise en œuvre efficace de ce projet est clair. Il nous permettra d'améliorer notre potentiel d'exportation hydroélectrique et de conserver les ressources en eau potable au profit de nos voisins. Nous invitons tous les investisseurs à y prendre part.

Pour terminer, je voudrais souligner que la communauté internationale traverse une période difficile. Les bouleversements politiques et sociaux créent de nombreux obstacles sur la voie du développement humain. Nous assistons à l'avènement d'une nouvelle ère de l'ordre mondial, combiné à des défis nouveaux et à des changements historiques. En cette période critique, l'Organisation doit poursuivre sa noble mission d'instaurer la paix et le développement durable dans le monde. Le Kirghizistan, dans un esprit de solidarité et de coopération avec les Nations Unies, est prêt à jouer son rôle pour relever les grands défis de notre époque.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président du Parlement de la République kirghize l'allocation qu'il vient de prononcer.

**Allocution de M. Abdiweli Mohamed Ali,
Premier Ministre du Gouvernement fédéral
de transition de la République somalienne**

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre du Gouvernement fédéral de transition de la République somalienne.

M. Abdiweli Mohamed Ali, Premier ministre du Gouvernement fédéral de transition de la République somalienne, est escorté à la tribune.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. E. M. Abdiweli Mohamed Ali, Premier Ministre du Gouvernement fédéral de transition de la République somalienne, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. Ali (Somalie) (*parle en anglais*) : Je tiens à féliciter M. Vuk Jeremić de son élection comme Président de l'Assemblée générale à sa soixante-septième session, et à saluer l'Ambassadeur Nassir Abdulaziz Al-Nasser pour la manière dont il a conduit les travaux de l'Assemblée l'année dernière.

Il y a un peu plus de deux semaines, la Somalie a pris une mesure décisive et audacieuse pour tourner la page après des décennies de division, de désordre et de conflit, et faire place à la reconstruction d'une République somalienne plus représentative, plus démocratique, en paix avec elle-même, avec ses voisins et avec le reste du monde. Le 1^{er} août de cette année, une Assemblée nationale constituante a adopté la nouvelle Constitution somalienne, et le 20 août un nouveau Parlement a prêté serment, et a élu notre nouveau Président, Hassan Sheikh Mohamud, le 10 septembre. Dans les prochaines semaines, le Président nommera un Premier Ministre et un nouveau Gouvernement sera dûment formé.

Je voudrais saisir cette occasion pour transmettre les sincères regrets du Président Mohamud. Il aurait souhaité venir ici lui-même pour prendre la parole devant l'Assemblée en cette grande occasion. Toutefois, l'ampleur et l'urgence considérables des défis qui l'attendent en tant que dirigeant de la Somalie ainsi que les exigences de son nouveau rôle ne lui ont pas permis de se déplacer en personne à New York pour prononcer son allocution. Il m'a demandé de venir ici afin de transmettre ses chaleureuses salutations et sa vision pour l'avenir de la Somalie.

Pendant plus de 20 ans de crise, le peuple somalien a souffert et résisté, mais il ne l'a pas fait seul. L'Organisation des Nations Unies est restée à nos côtés, fournissant de l'aide humanitaire à nos compatriotes dans le besoin, nous aidant à reconstruire sur les ruines de la guerre, nous faisant asseoir à maintes reprises autour de la table des négociations pour régler nos différends et conservant la dignité de la nation somalienne en laissant notre drapeau flotter tout au long de ces longues et sombres années. Puisque nous sortons d'une longue période sombre, je tiens à exprimer mes remerciements personnels et ceux du peuple somalien, au Secrétaire général et à son Représentant spécial, M. Augustine Mahiga, pour leur appui indéfectible et le rôle crucial qu'ils ont joué pour aider la Somalie à ouvrir ce nouveau chapitre de son histoire.

Les progrès enregistrés par la Somalie sont également dus en grande partie au courage et au sacrifice désintéressés de nos frères et sœurs de l'Union africaine, notamment nos plus proches voisins, dont les forces ont longuement et durement combattu, et dont beaucoup ont donné leur vie en combattant pour offrir un avenir meilleur à nos enfants. Grâce au concours de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et d'autres partenaires, nos forces armées sont de plus en plus expérimentées et compétentes, mais nous aurons besoin de la présence et de l'encadrement indéfectibles de l'AMISOM pour encore un certain temps, et nous demandons à nos frères de l'Union africaine de renouveler leur engagement alors que nous nous acheminons vers une prise en charge totale de nos propres responsabilités. Nous remercions nos partenaires internationaux qui appuient l'AMISOM avec diligence, en particulier l'Union européenne et les États-Unis, entre autres.

Les membres de la Ligue des États arabes et de l'Organisation de la coopération islamique ont également tendu une main amicale aux Somaliens pendant cette période difficile. Nous sommes particulièrement reconnaissants au Gouvernement et au peuple turcs pour leur confiance, leur courage et le rôle de premier plan qu'ils ont joué pour mettre fin à notre long isolement et établir des ponts entre la Somalie et le reste du monde.

Mais à présent, avec l'aide de tous ces partenaires sur lesquels nous pouvons compter, nous devons progressivement apprendre à avancer grâce à nos propres énergies, développer notre capacité à voler de nos propres ailes et cesser d'être dépendants de nos généreux amis. Déjà, la diaspora somalienne du monde entier revient au pays, apportant des investissements et

des compétences qui amélioreront la future Somalie. Nous pouvons aussi tirer des enseignements de la manière dont la paix et la prospérité se sont développées dans d'autres régions du pays. Nous devons favoriser le retour à la normale à Mogadiscio, en Somalie et ailleurs, et accroître la confiance de la population en l'avenir. Ce sont les Somaliens des villages et les bergers nomades qui, de par leur capacité de résistance, leur volonté et leur dynamisme, sont les mieux placés pour apporter une réelle stabilité à l'avenir de la Somalie.

La fin de la transition somalienne a été rendue possible par les efforts considérables déployés conjointement par le Gouvernement fédéral de transition, les administrations régionales somaliennes, la société civile et nos sages. Contre toute attente, en une année les Somaliens ont été en mesure d'adopter une nouvelle Constitution provisoire, de mettre en place un nouveau Parlement et d'élire un nouveau Président, annonçant ainsi le début d'une nouvelle ère. Ces faits, qui se sont déroulés sur une année, ont montré plusieurs choses. Lorsqu'ils s'y mettent véritablement, les Somaliens sont capables de surmonter d'énormes obstacles et de répondre aux attentes. C'est une preuve que nous pouvons mener nos transitions politiques de l'intérieur. C'est aussi la preuve que les Somaliens sont en effet prêts à écrire un nouveau chapitre, et appellent à la formation d'un gouvernement permanent qui fera fond sur les fondements posés au cours de cette année remarquable.

La transition de la Somalie a officiellement pris fin, mais le travail de reconstruction de notre nation continue. La nouvelle administration du pays dispose de quatre courtes années pour transformer les accords et objectifs fixés sur le papier en progrès concrets et tangibles pour notre peuple, et placer résolument la Somalie sur la voie irréversible de la paix durable et de la prospérité croissante.

Le défi le plus urgent est de rétablir la paix et la sécurité sur tout le territoire somalien. Nos forces armées, œuvrant de concert avec nos alliés de l'Union africaine, font de grands progrès à cet égard. Mais une paix stable ne saurait être instaurée par des moyens militaires uniquement. Nous devons pratiquer une politique d'ouverture, et former un gouvernement crédible, représentatif, sans exclusive et capable – un gouvernement par le peuple, pour le peuple, et non pas un gouvernement d'un petit nombre, servant les intérêts d'une minorité. Au départ, le Gouvernement doit servir à instaurer une réelle gouvernance et à créer des liens

avec la population. Il doit aider le processus de mise en place de la représentation locale, s'occuper de la justice communautaire et chercher à pourvoir à la prestation des services de base, au lieu de créer des institutions gouvernementales éloignées de Mogadiscio, ou encore des centres provinciaux. Il faut exercer le pouvoir et la responsabilité au plus près que possible de la population, conformément aux principes du fédéralisme. Il sera important de reconnaître l'existence des autres autorités somaliennes, ainsi que les forces politiques et militaires de facto dans tout le pays, avec lesquelles nous tenterons de mettre en place une démocratie gouvernementale représentative, dynamique, prospère et stable, reposant sur les valeurs islamiques et somaliennes et y adhérant fermement.

Nous aurons également besoin d'un système judiciaire équitable et indépendant, résistant à l'ingérence du pouvoir exécutif, et permettant de répondre aux besoins et de gagner la confiance des citoyens, tout en mettant un terme à la culture de l'impunité qui a sévi dans notre pays au cours des deux dernières décennies.

Nous avons maintes fois offert un rameau d'olivier aux adversaires du Gouvernement, et, bien qu'il ait été rejeté à plusieurs reprises, notre nouveau Président continuera de tendre la main et de proposer de faire la paix. Al-Chabab est un mouvement complexe et hétérogène. La plupart de ses membres sont des citoyens ordinaires qui se sont associés à Al-Chabab par peur ou par ressentiment. Dans le même temps, nous devons également être honnêtes avec nous-mêmes et admettre que certains membres proviennent d'une faction nationaliste et conservatrice de notre pays divisé, désabusé et traumatisé par des décennies de conflit, et ont cherché refuge auprès d'une source extrême et dure de justice et de sécurité. Nous devons leur prouver qu'il existe de meilleurs moyens. Nous leur avons toujours dit, et continuerons de leur dire : « Frères et sœurs, déposez les armes et discutons ».

Selon un dicton somalien, après chaque guerre vient la paix. N'oublions donc pas que nous n'avons pas d'autre choix en tant que nation que de vivre ensemble. Réglons nos différends par le dialogue et le compromis, de sorte que les Somaliens n'aient plus de raison de recourir aux armes les uns contre les autres. Aux quelques extrémistes idéologiques du groupe Al-Chabab qui demeurent attachés à l'usage de la terreur et au meurtre d'innocents pour atteindre leurs objectifs, nous disons : « Il n'y a pas de place pour vous et vos violentes convictions dans la société somalienne, ni dans la société

internationale. Nous vous combattons jusqu'à ce que la Somalie soit de nouveau une nation fondée sur la paix et la tolérance, et dirigée selon une idéologie empreinte du véritable esprit de cette grande religion qu'est l'islam. »

Alors que nous consacrons nos énergies aux problèmes immédiats, nous devons néanmoins garder nos objectifs à long terme clairement à l'esprit. Le nouveau Gouvernement comprend bien que son objectif n'est pas de rester indéfiniment au pouvoir, mais de jeter les bases d'un système de gouvernance démocratique reposant sur les valeurs islamiques et fondé sur des élections pluralistes au suffrage universel, qui doivent avoir lieu d'ici août 2016.

Le nouveau Gouvernement dispose de quatre ans pour créer les États et les régions de cette Fédération, et il doit le faire de manière à unifier notre peuple plutôt que de le diviser. Nous devons valider la nouvelle Constitution en organisant des consultations et un référendum, et nous devons créer des systèmes de gouvernance qui serviront les intérêts de l'ensemble du peuple somalien. Nous devons élaborer des systèmes électoraux représentatifs qui permettront de combler les divisions de notre société plutôt que de les approfondir.

Sortant de l'ère du Gouvernement de transition pour entrer dans celle d'un gouvernement permanent, nous devons élaborer un nouveau pacte de coexistence nationale qui reflétera les aspirations de tous les Somaliens, et non celles d'une minorité. Nous reconnaissons que les liens d'amour et de solidarité qui nous ont réunis en 1960 ont été gravement endommagés et durement mis à l'épreuve. Les pourparlers qu'ont entamés au début de l'année le Gouvernement fédéral de transition et l'administration du Somaliland ont bien commencé, et nous prévoyons de les poursuivre. Nous n'aurons pas recours à la coercition militaire ou politique pour instaurer une unité artificielle; nous voulons instaurer une unité véritable fondée sur la négociation, l'entente et le respect mutuels.

La durabilité de nos efforts de stabilisation dépendra en grande mesure de notre capacité à relancer et à développer l'économie somalienne. La sécurité et la paix durable ne peuvent exister en l'absence d'emplois et de nourriture, et nous devons donc travailler dur pour veiller à ce que les familles somaliennes moyennes aient de quoi se nourrir, pour créer des possibilités d'emploi et pour permettre aux Somaliens d'œuvrer à leur bien-être.

Notre pays est doté de ressources abondantes; nous avons la côte la plus longue d'Afrique, près de

4 millions d'hectares de terres fertiles et le nombre de têtes de bétail par habitant le plus élevé au monde. Nous avons du pétrole et des minéraux. Nous sommes situés à un point stratégique, sur la voie d'accès au Moyen-Orient et à l'Afrique, au confluent de l'océan Indien et de la mer Rouge. En tant que Somaliens, le défi que nous devons relever consiste à utiliser ces ressources pour réinsérer notre pays et notre peuple dans le paysage économique mondial.

S'agissant de la question des ressources, nous sommes déterminés à renforcer la responsabilité financière du Gouvernement. La Somalie est un pays pauvre, et nous ne pouvons pas nous permettre de laisser la corruption s'installer. Nous recherchons l'assistance de nos partenaires internationaux pour établir et renforcer des systèmes transparents de gestion des finances publiques.

Les problèmes de la Somalie se sont étendus bien au-delà de nos frontières. Les pays étrangers ont accueilli des centaines de milliers de Somaliens fuyant la crise qui frappe notre pays, au prix d'immenses sacrifices pour leurs propres citoyens. Les pirates somaliens sont devenus un fléau pour la navigation bien loin de nos côtes. Les extrémistes du monde entier utilisent notre territoire comme base de planification et de lancement d'attaques contre des pays étrangers.

Alors que la Somalie cherche à redevenir un membre à part entière de la communauté internationale, nous devons reconnaître la responsabilité qui incombe à notre pays, tant en ce qui concerne la prolifération de ces problèmes que leur règlement final. Nous comprenons bien qu'il est urgent de lutter contre ces menaces à la sécurité internationale, mais nous sommes également conscients de leur complexité et du fait qu'il ne sera possible de trouver des solutions durables qu'au moyen de la réflexion, de la concertation, de l'application du droit et, uniquement en dernier recours, d'une utilisation judicieuse de la force. Nous avons l'intention de collaborer avec nos partenaires internationaux sur tous ces fronts, et nous renforçons également notre capacité à lutter contre ces problèmes.

Nous avons un long chemin à parcourir, mais nous, peuple somalien, sommes décidés, et nous sommes prêts. Nous avons défini des principes directeurs, et nous avons choisi de nouveaux dirigeants pour nous aider à aller de l'avant. Nous sommes reconnaissants à la communauté mondiale de son appui. Nous n'en serions pas là aujourd'hui sans son appui moral, politique et financier. Ce qui nous est le plus cher est le sacrifice

consenti par nos frères et nos sœurs africains, qui sont venus en personne nous aider à protéger notre pays et notre peuple. Nous ne savons comment les remercier, et nous espérons pouvoir un jour nous acquitter de cette dette.

Comme l'ont indiqué de nombreux orateurs aujourd'hui, l'ONU a été fondée sur la base de la conviction que les pays du monde pouvaient se rassembler dans un esprit de coopération pour lutter contre leurs problèmes communs, dans l'intérêt de toute l'humanité.

Le monde traverse une période difficile marquée par des crises économiques, des tensions religieuses et des différends portant sur les ressources. Chaque pays a ses propres problèmes et ses propres priorités. Pourtant, nous nous réunissons en tant que Nations Unies pour définir une démarche commune, parce que nous reconnaissons que cette petite Terre est le seul espace que nous avons, et nous devons trouver un moyen de la partager et d'y coexister dans un climat pacifique.

En tant que Somaliens, nous avons appris cette dure leçon en vivant une expérience amère. Nous la vivons jour après jour, chaque fois qu'un jeune homme choisit de supprimer sa propre vie et celle des autres, et chaque fois qu'une jeune mère doit enterrer son enfant. N'oublions pas que lorsque nous reconstruisons une nation ou que nous cherchons à faire avancer le monde dans la bonne direction, nous avons entre nos mains les vies d'êtres humains, et l'une est aussi précieuse que l'autre. Pour l'avenir de nos enfants, nous devons travailler plus dur afin de faire de notre monde un monde pacifique et prospère.

Dans ce contexte, au nom du peuple somalien, je présente nos condoléances aux États-Unis et à l'Algérie, qui ont récemment perdu des diplomates chevronnés dans des actes de violence. La diplomatie est un appel pacifique et le principe fondateur de l'ONU, et nous devons protéger les diplomates afin qu'ils puissent jouer leur rôle prépondérant, qui consiste à promouvoir le dialogue et la compréhension entre les pays et les cultures.

Les membres de l'Assemblée ne sont pas étrangers aux conflits et aux guerres. Nombre de pays ont vécu des périodes de violence et de destruction d'une ampleur égale ou supérieure à celle que connaît mon pays. Néanmoins, peu de pays de notre époque ont connu des périodes d'anarchie aussi prolongées : un pays sans

gouvernement reconnu, sans passeport valide ni devise convertible.

Toutefois, ce n'est pas uniquement les attributs matériels accompagnant le statut d'État qui nous ont manqué. L'absence de gouvernement dans ce monde d'États est une injure faite à l'identité d'un peuple, à ses droits et à ses privilèges en tant que nation, mais également à sa dignité. Il est temps que nous reprenions la place qui revient de droit à la Somalie au sein de la communauté des nations, que nous honorions nos devoirs et nos obligations, et que nous mettions notre pays au service de la paix, de la sécurité et de la prospérité sur cette planète que nous avons en partage.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre du Gouvernement fédéral de transition de la République somalienne de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Abdiweli Mohamed Ali, Premier Ministre du Gouvernement fédéral de transition de la République somalienne, est escorté de la tribune.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à M. Rashid Meredov, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Turkménistan.

M. Meredov (Turkménistan) (*parle en russe*) : Je tiens tout d'abord à dire combien je suis reconnaissant de l'honneur que j'ai de prendre la parole depuis cette éminente tribune.

Je souhaite, pour commencer, transmettre aux membres de l'Assemblée et aux peuples de leurs pays les salutations et les meilleurs vœux de paix et de prospérité de S. E. M. Gurbanguly Berdimuhamedov, Président du Turkménistan.

Je félicite S. E. Vuk Jeremić de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-septième session, et je lui souhaite plein succès dans l'accomplissement de sa tâche cruciale. Je tiens également à dire toute mon appréciation à S. E. Nassir Abdulaziz Al-Nasser, Président de l'Assemblée générale à sa soixante-sixième session, pour la compétence et l'efficacité avec lesquelles il s'est acquitté de ses devoirs.

Aujourd'hui, la communauté internationale est témoin de processus complexes et multiformes dans les sphères géopolitique et humanitaire et au sein de l'économie mondiale. Les graves problèmes environnementaux actuels font qu'il n'a jamais été aussi

urgent de prendre des mesures pour y remédier. Ce n'est pas exagérer que de dire que les principaux problèmes mondiaux liés à l'approvisionnement en énergie revêtent une importance universelle. Tous ces problèmes exigent une action constructive et efficace de la part de l'ONU et la mise en place de mécanismes internationaux adaptés visant à optimiser l'efficacité des ressources politiques, financières, organisationnelles et autres, et ce afin de surmonter les problèmes existants, de renforcer la compréhension et la confiance mutuelles et de réaffirmer l'irréversibilité du processus de développement durable de tous les peuples de notre planète.

En toute objectivité, la sécurité énergétique est essentielle pour que le monde d'aujourd'hui se développe dans un climat de stabilité et à l'abri des conflits. Comptant parmi les premiers fournisseurs d'énergie et disposant des quatrièmes plus grandes réserves en hydrocarbures au monde, le Turkménistan plaide légitimement et régulièrement en faveur de la création d'un système d'approvisionnement énergétique et de l'élaboration de plans et projets de coopération concernant les marchés énergétiques mondiaux qui soient adaptés aux réalités modernes. Nous pensons que le moment est venu pour l'ONU d'adopter des décisions de consensus sur les mécanismes politiques et juridiques universels devant régir la coopération énergétique mondiale.

Comme les membres le savent, le Président turkmène a, à l'occasion des précédentes sessions de l'Assemblée générale, proposé un certain nombre d'initiatives en matière de sécurité énergétique et de coopération mutuellement bénéfique dans le secteur de l'énergie. Les réalités de la vie moderne confirment la pertinence de ces initiatives. Pour les faire avancer, le Turkménistan propose que les États Membres de l'ONU examinent de façon approfondie la possibilité de créer un cadre légal international chargé de régir le fonctionnement du système d'approvisionnement énergétique, en prenant en compte les intérêts des producteurs d'hydrocarbures et ceux des pays de transit et des pays destinataires.

En guise de premier pas, nous croyons qu'il serait opportun de préparer, au cours de la présente session, un projet de résolution sur la création d'un groupe d'experts chargé de mettre au point un instrument international pertinent de l'ONU. Ce faisant, nous espérons une participation constructive de tous les États Membres de l'ONU, ce qui, nous en sommes convaincus, contribuerait grandement à trouver des stratégies

communes pour résoudre l'un des problèmes les plus urgents du développement moderne.

La Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui s'est tenue en juin de cette année, a clairement posé la nécessité de renforcer nos efforts sur les questions écologiques et sur la protection de l'environnement. Dans son discours à la Conférence, le Président turkmène a signalé que, sur le plan institutionnel, le principal objectif actuel était de fusionner et de compléter les instruments internationaux, régionaux et nationaux existants.

Ce n'est un secret pour personne, les régions de la mer Caspienne et d'Asie centrale sont dans une situation environnementale difficile. Nous pensons que les efforts déployés à ce jour pour améliorer les choses sont nettement insuffisants. Il nous faut un plan d'action commun et axé sur les résultats associant initiatives scientifiques, technologiques, politiques, diplomatiques, administratives et techniques pour être vraiment efficace. C'est pourquoi, nous proposons de mettre en place, en coopération avec l'ONU, un centre régional pour les technologies liées aux changements climatiques en Asie centrale et dans le bassin de la mer Caspienne. Nous pensons qu'une telle structure permettrait aux pays de ces régions d'approfondir de manière notable leur coopération dans le domaine de la sécurité écologique. Elle favoriserait la coordination efficace des efforts nationaux, régionaux et internationaux et renforcerait la compréhension mutuelle et la confiance dans l'optique de la réalisation des objectifs de développement durable.

En ce qui concerne la politique internationale, le Turkménistan accorde une attention particulière aux questions de paix et de sécurité et à l'action pour garantir un développement durable. Dans ce contexte, l'un des principaux défis que doit relever la communauté internationale aujourd'hui est la nécessité de veiller à la non-prolifération et au désarmement par des efforts conjoints. Partie aux principaux traités internationaux et aux conventions des Nations Unies dans ce domaine, le Turkménistan entend continuer à soutenir pleinement les processus de désarmement mondiaux.

Nous croyons qu'il est pertinent de poursuivre le dialogue multilatéral sur la validité du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous proposons qu'une réunion consultative de haut niveau soit organisée l'année prochaine, sous les auspices de l'ONU, afin de discuter des mesures pour élargir le cadre juridique international en matière de non-prolifération. Cette initiative turkmène serait particulièrement utile pour

la mise en œuvre concrète de mesures en faveur de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale, question qui est, comme chacun le sait, inscrite à l'ordre du jour de la soixante-septième session.

Notre pays est prêt à coopérer activement avec le Bureau du Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement et à participer à un certain nombre d'initiatives à cet égard. Le perfectionnement des organismes des Nations Unies compétents en la matière pouvant être une étape concrète dans la mise en œuvre de mesures de désarmement cohérentes, nous pensons qu'il est opportun d'envisager la création d'un centre sous-régional des Nations Unies pour le désarmement en Asie.

Renforcer de manière globale, ciblée et durable sa coopération avec l'ONU est un choix stratégique du Turkménistan et une priorité de sa politique étrangère. Parce qu'il s'agit d'un élément important de cette coopération, notre pays entend participer aux activités de l'ONU en faveur du développement humain, de meilleures conditions de vie et du bien-être des peuples, de la création des conditions propices à la croissance socioéconomique mondiale, de la mise en valeur de la créativité humaine et de la promotion des droits et des libertés des peuples.

Attaché à la poursuite de ces nobles objectifs et déterminé à contribuer, dans la mesure du possible, à leur réalisation, le Turkménistan a annoncé sa candidature à un siège au Conseil économique et social pour la période 2013-2015. Cette décision a été prise sur la base des progrès actuels de notre pays dans les domaines politique, socioéconomique, culturel et autres ainsi que compte tenu de son rôle actif dans les processus internationaux et de sa compréhension des responsabilités inhérentes à la qualité de membre du Conseil. S'il est élu, le Turkménistan entend tirer parti de tous les moyens disponibles pour améliorer la coopération internationale en faveur de la mise en œuvre concrète des objectifs de développement durable. Parallèlement, le Turkménistan contribuera activement à renforcer le Conseil économique et social grâce à l'expansion de son rôle d'organe chargé d'examiner la question pressante du développement socioéconomique mondial.

L'élément le plus important du système moderne des relations internationales est la coopération humanitaire. Pour souligner que la composante humanitaire figure au centre des principes et valeurs les plus nobles de la communauté des nations, mon pays

continuera de privilégier sa coopération avec l'ONU dans les domaines de la protection des droits de l'homme et de la création de conditions propices au développement humain. Sur cette base et étant donné que l'ONU joue un rôle majeur dans le développement global de l'humanité, nous croyons que, dans le contexte de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, il convient à cette soixante-septième session d'envisager d'inclure les questions humanitaires de manière distincte dans les objectifs internationaux de l'ONU.

À cet égard, le Turkménistan propose la création, au sein de l'ONU, d'une plate-forme d'action pour les affaires humanitaires qui servirait à terme de base politique et juridique pour la consolidation des efforts humanitaires de la communauté internationale. Nous croyons qu'une telle démarche globale permettra de dynamiser les activités des organismes des Nations Unies, de mettre au point des solutions à long terme conformes au droit international et aux résolutions de l'Assemblée générale, et de garantir l'application effective des conventions des Nations Unies relatives aux les questions humanitaires.

Pour terminer, je voudrais insister sur le fait que, associée aux positions constructives défendues par notre pays, notre politique étrangère, qui repose sur notre amour de la paix, sur la neutralité et sur une coopération internationale étendue, forme le socle sur lequel le Turkménistan assoit son travail au sein de l'ONU. Dans cet esprit, nous nous appuyons sur une coopération étendue avec tous les pays du monde afin de consolider et de développer un partenariat international global.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la République hellénique, S. E. M. Dimitris Avramopoulos.

M. Avramopoulos (Grèce) : Je tiens à remercier le Président sortant de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale, M. Nassir Abdulaziz Al-Nasser, de l'État du Qatar, et à féliciter M. Vuk Jeremić, de la République de Serbie, pour son élection au poste de Président de la soixante-septième session de l'Assemblée générale. Je tiens également à exprimer ma gratitude au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, qui continue sans relâche à guider notre Organisation au sein d'un environnement mondial en évolution constante.

Je saisis cette occasion pour aligner les positions de mon pays sur celles exprimées dans la déclaration faite par l'Union européenne. La Grèce continue à être

pleinement engagée avec les Nations Unies, dévouée aux objectifs de la paix, de la sécurité et de l'amélioration du niveau de vie des gens partout dans le monde, afin qu'ils puissent vivre dans la dignité.

(l'orateur poursuit en anglais)

À l'occasion de la récente Réunion de haut niveau sur l'état de droit, les États Membres de l'Organisation des Nations Unies ont réaffirmé leur attachement à l'un des principes les plus importants sous-tendant l'ordre international, principe qui devrait nous guider dans la conduite de notre diplomatie et des relations internationales. Nous partageons entièrement l'avis du Secrétaire général, selon qui la liberté d'expression est un droit fondamental et un privilège qui appartient à tous, sans discrimination, et qui ne doit pas faire l'objet d'abus méprisables et honteux, par qui que ce soit.

Malheureusement, certains feraient n'importe quoi par goût de la provocation, comme nous l'avons encore observé récemment avec ce film provocant et inadmissible qui dénigre l'islam. Néanmoins, nous devons condamner la violence sous toutes ses formes, et notamment, dans ce cas précis, la violence contre les missions diplomatiques. Il n'y a rien qui puisse la justifier. Après tout, le respect du droit d'autrui constitue la mesure et la limite de chaque droit.

La Grèce est dévouée aux efforts de l'ONU pour renforcer la coopération internationale en matière de protection et de défense des droits de l'homme. Nous avons donc décidé de présenter notre candidature à un siège au Conseil des droits de l'homme pour la période 2013-2015. Dans ce domaine, nous sommes également favorables à l'adoption du Cadre stratégique de l'Union européenne sur les droits de l'homme et la démocratie et la nomination d'un Représentant spécial de l'Union européenne pour les droits de l'homme, qui nous semblent des étapes importantes sur la voie d'une politique et d'une approche européennes plus cohérentes de la dignité humaine.

La nécessité de respecter et de protéger les droits de l'homme et le droit humanitaire est plus impérieuse que jamais. En effet, les migrations illégales dans la région méditerranéenne ont donné lieu à une crise humanitaire. C'est pourquoi la Grèce a lancé des réformes législatives et institutionnelles majeures dans les domaines de l'asile et de l'immigration.

Je vais maintenant aborder l'un des principaux piliers de l'action de l'ONU : la paix et la sécurité. La région de la Grèce a souvent été le théâtre de problèmes

de sécurité graves et interdépendants. Mon pays joue systématiquement un rôle de stabilisateur, que nous assumons en menant une politique de règlement pacifique des différends, conformément à la Charte des Nations Unies, et dans le respect du droit international et des principes de souveraineté, d'indépendance et d'intégrité territoriale. Malgré la crise économique et financière, la Grèce continue de participer activement à un certain nombre de missions et d'opérations des Nations Unies dans le monde entier, notamment au Kosovo et en Afghanistan, ainsi qu'aux efforts de lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes.

La sécurité au Moyen-Orient reste une quête fondamentale pour les pays de la région autant que pour la communauté mondiale. La Grèce entretient des liens historiques d'amitié, de coopération et de respect mutuel avec ses voisins d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient – des pays qui, après les événements extraordinaires du Printemps arabe, avancent dans la voie de processus électoraux réussis et de la construction d'institutions démocratiques. L'Union européenne se doit d'être là, à leurs côtés, tandis qu'ils forgent leur avenir.

Cela étant, nous avons vu que ces processus ne sont pas tous fructueux. En Syrie, les manifestants ont été confrontés aux chars et à une répression brutale. À de nombreuses occasions, nous avons appelé le Président Al-Assad à ouvrir la voie à une autorité de transition, qui représente toutes les composantes de la société syrienne. Pourtant, nous sommes toujours bloqués dans une impasse sanglante qui met en danger le présent et l'avenir du peuple syrien, ainsi que la stabilité de la région. Résultat : pas moins de 29 000 victimes, 250 000 réfugiés, 2,5 millions de Syriens dans le besoin. Nous sommes convaincus qu'une solution politique emmenée par les Syriens est toujours du domaine du possible, et nous ne voyons pas d'autre option que celle-là. La Grèce est convaincue qu'il n'y pas de solution militaire au problème syrien.

La paix et la sécurité dans l'est de la Méditerranée ne pourront pas être obtenues sans un règlement juste, durable et global de la question de Palestine, sur la base de la solution des deux États. Nous regrettons la stagnation persistante des négociations directes entre les deux parties. C'est uniquement par le truchement de négociations qu'on parviendra à la paix. Nous estimons que les mesures unilatérales ne peuvent répondre ni à la quête de sécurité d'Israël ni aux aspirations au statut d'État nourries par les Palestiniens, que nous appuyons

pleinement. La solution des deux États doit rester faisable sur le terrain.

Je voudrais maintenant présenter notre position actuelle sur certaines questions majeures qui concernent notre voisinage immédiat. La question du nom de l'ex-République yougoslave de Macédoine est, outre sa dimension sémantique, une pièce importante du puzzle qui permettra de mettre un terme aux idées irrédentistes et aux tentatives de réécrire l'histoire dans notre région. J'ai été informé de ce que le représentant de l'ex-République yougoslave de Macédoine a déclaré devant l'Assemblée générale aujourd'hui (voir A/67/PV.12). Déformer la réalité devant la communauté internationale tout entière et recourir, au XXI^e siècle, à une rhétorique digne du XIX^e siècle est contreproductif et ne nous mènera nulle part. Populisme et nationalisme sont la pire des combinaisons pour promouvoir les intérêts nationaux de qui que ce soit ou la stabilité de notre région.

La Grèce est convaincue que la solution réside dans un règlement équitable, c'est-à-dire un nom assorti d'un qualificatif géographique, puisque la Macédoine est une région géographique dont le territoire s'étend sur trois pays, dont la plus grande partie en Grèce, puis en Bulgarie et enfin dans l'ex-République yougoslave de Macédoine. Or bien sûr, le nom doit pouvoir être utilisé par tous. Il s'agit d'une obligation erga omnes, pour l'appeler par son nom latin. Lorsque nous aurons réglé cette question, nous serons à même de matérialiser le vaste potentiel de nos relations, dans notre intérêt mutuel, et la Grèce sera alors l'allié et l'ami le plus loyal de l'ex-République yougoslave de Macédoine dans ses efforts pour réaliser ses aspirations euro-atlantiques. Après tout, il est notoire que la Grèce est le premier partenaire économique de l'ex-République yougoslave de Macédoine, où sont installées un grand nombre d'entreprises grecques.

Nous appuyons aussi le dialogue coordonné par l'Union européenne entre Belgrade et Pristina, et nous nous félicitons de ce que les dirigeants serbes aient abordé de façon constructive les pourparlers. Le dialogue est le seul moyen de régler les problèmes au Kosovo, tandis que les mesures unilatérales et l'escalade, surtout dans le nord, doivent être évitées par tous les moyens.

Dans moins de deux ans, la présidence grecque de l'Union européenne lancera l'Agenda 2014, qui vise à revigorer les perspectives européennes de tous nos voisins des Balkans occidentaux. Ailleurs dans notre voisinage immédiat, la Grèce s'efforce constamment de renforcer sa coopération avec la Turquie au moyen

de toute une série d'initiatives, afin d'améliorer nos relations dans l'intérêt de nos deux peuples. Par ailleurs, la Grèce continue d'appuyer la candidature de la Turquie à l'Union européenne en tant que membre à part entière, à condition bien évidemment qu'elle remplisse tous les critères définis et qu'elle entreprenne les réformes nécessaires. Il importe au plus haut point que la Turquie montre dans les faits qu'elle se conforme pleinement au droit international et qu'elle abandonne les attitudes telle sa politique de *casus belli* consistant à menacer constamment de guerre la Grèce, ou celle adoptée vis-à-vis de Chypre, minant ainsi les efforts visant à renforcer la confiance.

S'agissant maintenant de la Méditerranée orientale prise dans son ensemble, où la Grèce continue de jouer son rôle en tant que force de paix et de stabilité, la Grèce appuie le Gouvernement de la République de Chypre qui s'efforce de poursuivre avec la communauté chypriote turque sous les auspices des Nations Unies, les négociations visant au final à la réunification de l'île conformément aux résolutions de l'ONU, et tenant compte du fait que la République de Chypre est membre de l'Union européenne dont elle assume actuellement la présidence. Mais après 38 ans, l'île est encore divisée et les résultats des négociations sont décevants à cause refus des Chypriotes turcs d'entamer des négociations constructives. Nous applaudissons à la décision de Chypre de proclamer son droit souverain d'exploiter les gisements de gaz naturel qui se trouvent dans sa zone économique exclusive.

Nous sommes en train de forger des partenariats avec de nouveaux acteurs dans le domaine de l'énergie dans la région, notamment Israël et les pays arabes, avec lesquels nous entretenons traditionnellement des relations d'amitié et de confiance. La Grèce contribue à la stabilité et à la croissance économique de la Méditerranée orientale en vue de promouvoir la sécurité énergétique et la diversification des sources et fournisseurs d'énergie pour les marchés européens de l'énergie. Un règlement de la question chypriote aurait un formidable effet positif non seulement sur les Chypriotes eux-mêmes mais aussi sur les relations gréco-turques et sur la stabilité de la Méditerranée orientale dans son ensemble.

Pour terminer, je vais dire quelques mots sur la crise économique contre laquelle la Grèce lutte avec l'aide de ses partenaires de l'Union européenne et de la communauté internationale. Le nouveau Gouvernement de coalition tripartite grec est en train de mettre en œuvre un ambitieux programme d'ajustement économique en

vue d'améliorer les perspectives macroéconomiques et atteindre la rigueur budgétaire, en menant parallèlement des réformes structurelles visant la croissance et la création d'emplois.

Cet effort a donné d'impressionnants résultats, en particulier une réduction considérable du déficit primaire. Parallèlement, l'économie grecque est redevenue compétitive même si ce n'est pas encore à 100 % par rapport à ses partenaires commerciaux mondiaux, alors que le climat des affaires et des investissements s'améliore. Nous sommes déterminés à poursuivre sur cette voie, gardant à l'esprit que les Grecs subissent de plein fouet les effets du plan d'austérité mis en œuvre.

Sous un angle beaucoup plus large, il est clair que la crise n'est pas seulement grecque ou européenne. Les économies internationales étant interdépendantes, la nôtre est donc aussi une crise mondiale. À cet égard, nous devons envisager de prendre des mesures pour générer une croissance globale et créatrice d'emplois, des mesures qui revitalisent les économies et réduisent l'impact social de la crise.

La zone euro, avec la Grèce en première ligne, s'efforce avec rigueur d'emprunter de nouvelles voies et de trouver de nouveaux moyens de sortir de la profonde crise économique. Le rôle central et l'importance géopolitique de la Grèce en Europe du Sud-Est, dans le bassin méditerranéen et au Moyen-Orient apparaîtront clairement du fait des événements qui se déroulent dans notre voisinage. Il s'agit en effet d'un rôle de stabilisation puisque nos intérêts nationaux vitaux cadrent bien avec la promotion de la paix, de la stabilité, de la prospérité et de la sécurité régionale. Nos atouts sont non seulement notre position géographique, mais aussi notre forte volonté politique de devenir une pierre angulaire de la stabilité et de la sécurité en ces temps d'incertitude qui menacent dangereusement notre région.

Au cours des deux dernières années, les médias internationaux ont donné de la Grèce l'image d'un pays défini par ses besoins économiques. Il est vrai que notre pays est en pleine transition douloureuse vers la reprise et la croissance économiques. Il est vrai aussi que les Grecs ont connu au cours de leurs 3000 ans d'histoire des crises plus graves que celle-ci. Nous avons survécu. Nous nous sommes surpassés. Je voudrais assurer l'Assemblée générale et la famille des nations que la Grèce s'en sortira.

Nous nous en sortirons parce que la Grèce est bien plus grande que sa superficie et plus précieuse que sa

réalité financière actuelle. Par le savoir, la science et les arts, la Grèce sera là où le progrès sera. C'est grâce à la démocratie que la Grèce existe en tant que civilisation mondiale. C'est grâce à l'olympisme que la Grèce unit l'humanité. C'est grâce à notre flotte marchande et à nos traditions maritimes que les biens circulent partout dans le monde. C'est grâce à notre amour de la vie que nous rappelons constamment au monde que le progrès doit toujours se mesurer à l'échelle humaine. C'est grâce et par notre héritage que nous nous en sortirons une fois de plus.

Nous arriverons à nous en sortir parce que par Grèce il faut entendre donner et non quémander. N'oublions pas que la Grèce a une valeur intrinsèque dans le cœur et l'esprit des gens, quelles que soient la nationalité, la race ou la religion. Et cela nous procure, ainsi qu'à nos partenaires en Europe, force morale, appui et encouragement pour continuer de donner au monde et sortir vainqueur du combat que nous menons actuellement.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la République populaire de Chine, S. E. M. Yang Jiechi.

M. Yang Jiechi (Chine) (*parle en chinois*) : Je voudrais vous féliciter M. Vuk Jeremic pour sa brillante élection à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale. Sa compétence et son expérience lui permettront, j'en suis convaincu, de s'acquitter avec succès de cette noble mission. Je tiens également à exprimer mes remerciements à M. Nassir Abdulaziz Al-Nasser pour sa contribution agissante en tant que Président de l'Assemblée générale à sa soixante-sixième session.

Le monde d'aujourd'hui traverse des changements majeurs et profonds. La multipolarisation du monde, la globalisation économique et l'informatisation de nos sociétés gagnent en profondeur. Les pays sont plus que jamais interconnectés et interdépendants, l'influence des marchés émergents et des pays en développement n'a jamais été aussi grande, et le dialogue et les échanges entre les civilisations affichent un dynamisme sans précédent. La recherche de la paix, du développement et de la coopération constitue désormais l'aspiration commune de tous les peuples et l'objectif partagé de l'ensemble de la communauté internationale.

Dans le même temps, notre monde est encore loin d'être tranquille. Les conséquences profondes de la

crise financière internationale et de la crise de la dette européenne ne sont pas près de disparaître, et les facteurs d'instabilité et d'incertitude qui pèsent sur la croissance mondiale se multiplient. Les crises régionales persistent et les dossiers chauds se succèdent, et les problèmes de sécurité conventionnels et non conventionnels s'entremêlent les uns aux autres, rendant extrêmement complexe la situation internationale au plan de la sécurité.

Face aux possibilités et aux défis sans précédent, la logique de la guerre froide et le jeu à somme nulle sont devenus archaïques. Nous devons nous comporter comme des passagers qui se serrent les coudes à bord d'une embarcation qui traverse une rivière en crue et rechercher des progrès gagnant-gagnant au moyen de la coopération.

C'est la seule option possible pour les pays dans le monde entier. Celui qui recherche sa sécurité doit respecter et prendre en compte celle d'autrui; celui qui veut réaliser son développement doit travailler activement pour le développement commun; et celui qui poursuit ses propres intérêts ne doit pas oublier ceux des autres. Ce n'est que lorsque tous les pays du monde travaillent la main dans la main pour une sécurité universelle et un développement partagé que la communauté internationale pourra faire face efficacement aux menaces et défis planétaires complexes et divers, résoudre effectivement les problèmes de développement qui se posent avec de plus en plus d'acuité et garantir réellement une paix et un développement durables dans le monde. La Chine préconise donc ce qui suit :

L'égalité et la démocratie dans les relations internationales. Le respect mutuel et l'égalité sont des principes fondamentaux dans les relations internationales. Tous les pays, grands ou petits, puissants ou faibles, riches ou pauvres, sont membres égaux de la communauté internationale. Respecter la souveraineté, les intérêts vitaux ainsi que le choix de système social et de voie de développement de chacun, telle est une règle fondamentale régissant les relations entre les États. Il faut promouvoir énergiquement la démocratisation des relations internationales en respectant le droit de chaque pays de régler en indépendance ses affaires intérieures et en privilégiant les concertations pour les affaires qui concernent tous. Il est essentiel d'appliquer le multilatéralisme, d'observer scrupuleusement les buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et de défendre le rôle central de l'ONU dans les affaires internationales.

La Chine est prête à renforcer la confiance politique mutuelle avec les autres pays par voie de dialogue et d'échanges pour résoudre adéquatement les problèmes et les divergences. Nous nous abstenons de nous ingérer dans les affaires intérieures d'autrui et d'imposer notre volonté aux autres, et nous ne tolérons aucune ingérence extérieure dans les affaires intérieures de notre pays.

Nous devons mener une coopération gagnant-gagnant dans le développement. Dans un monde économiquement de plus en plus globalisé, tous les pays, qui voient leurs intérêts s'entremêler profondément, doivent renforcer leur coopération pour élargir la convergence d'intérêts et réaliser des progrès gagnant-gagnant et le bénéfice pour tous. Nous devons valoriser le potentiel de chaque pays, élargir et enrichir la coopération, la doter de mécanismes perfectionnés et œuvrer ensemble pour une mondialisation équilibrée, gagnant-gagnant et bénéfique pour tous.

Il convient de promouvoir le développement des pays en développement pour réduire l'écart Nord-Sud. Il faut aussi renforcer la coopération internationale en matière de développement pour que les acquis du développement bénéficient à tous les peuples. Depuis l'éclatement de la crise financière internationale, la Chine s'est efforcée, d'un côté, de maintenir une croissance relativement rapide de son économie, et a, de l'autre côté, augmenté massivement ses contributions aux institutions financières internationales, accordé des aides aux autres pays en développement et acheté de nouvelles obligations de pays développés, contribuant ainsi à la stabilisation de la situation économique et financière internationale et au développement socioéconomique des pays concernés.

L'équité et l'efficacité dans la gouvernance mondiale. Face à la multiplication des défis planétaires, la communauté internationale doit renforcer la coordination et la coopération et mettre en place un système de gouvernance mondiale équitable, rationnel, flexible et efficace pour résoudre adéquatement les problèmes planétaires de tout genre et contribuer au bien-être de toute l'humanité. La Chine soutient une réforme nécessaire et rationnelle des Nations Unies pour renforcer l'autorité et l'efficacité de celles-ci ainsi que leur capacité à faire face aux menaces et défis nouveaux.

Il convient de faire avancer la construction d'un système de gouvernance économique mondiale avec la réforme du système financier mondial comme élément clef, et de mettre en œuvre rapidement la réforme des quotes-

parts et de la gouvernance des institutions financières internationales, dont le Fonds monétaire internationale, en renforçant la représentation et le droit à la parole des marchés émergents et des pays en développement. Nous devons concrétiser consciencieusement les acquis et le consensus de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (résolution 66/288, annexe) pour que la coopération internationale en la matière enregistre de nouveaux progrès.

Il faut discuter, tout en poursuivant activement nos efforts dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, de l'élaboration du programme de développement international pour l'après-2015 centré sur le développement et la lutte contre la pauvreté à travers des consultations intergouvernementales ouvertes, transparentes et démocratiques en mettant en valeur le rôle des autres acteurs comme la société civile et le secteur privé. La Chine est prête à travailler de concert avec les différentes parties pour prendre toute sa part à la réforme des systèmes internationaux et à la gouvernance mondiale et relever ensemble les défis planétaires de toutes sortes.

Il faut rechercher le progrès commun dans le respect de la diversité des civilisations. La sagesse chinoise ancienne nous enseigne que le monde sera magnifique quand tous les êtres prospéreront sans se nuire mutuellement et quand tous les efforts suivent leur cours sans se heurter. Nous devons encourager les différents civilisations et systèmes sociaux à échanger et à s'inspirer mutuellement pour se compléter dans la compétition et la comparaison et enregistrer des progrès en recherchant un terrain d'entente. Nous devons respecter la diversité du monde et le droit de chaque État de choisir librement sa voie de développement. La Chine préconise activement le dialogue et les échanges entre les civilisations. Le dialogue doit se substituer à l'affrontement, et la tolérance doivent faire disparaître les divergences afin que le monde soit plus harmonieux et que l'humanité progresse ensemble.

Nous devons rechercher la sécurité universelle dans l'interdépendance. Face aux menaces et défis sécuritaires complexes et divers, aucun pays ne peut se tenir à l'écart ni s'en sortir seul. Nous devons bâtir un nouveau concept de sécurité caractérisé par la confiance mutuelle, les avantages réciproques, l'égalité et la coopération, adopter une approche intégrée en nous attaquant tant aux manifestations qu'à la racine des problèmes et travailler la main dans la main pour relever les divers défis sécuritaires et construire ensemble un

environnement international et régional pacifique et stable.

Il convient de mettre en valeur pleinement le rôle de l'ONU dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales et de mettre en place un mécanisme de sécurité universelle juste et efficace. Nous devons nous en tenir au dialogue et aux négociations pour régler les différends et nous opposer à l'usage arbitraire de la force et à la menace par la force. Nous devons nous opposer à toute forme de terrorisme, de séparatisme et d'extrémisme.

La situation en Asie de l'Ouest et en Afrique du Nord connaît en ce moment des changements profonds. La Chine respecte et soutient les efforts des pays de ces régions pour gérer indépendamment leurs affaires intérieures, respecte l'aspiration et les revendications des peuples de ces régions pour le changement et le développement, et préconise le respect des caractéristiques religieuses, culturelles, historiques et ethniques de ces régions. Elle espère que les différents acteurs engageront un dialogue politique inclusif et constructif pour aplanir leurs divergences et régler pacifiquement les problèmes.

Ayant toujours comme point de départ le maintien de la paix et de la stabilité régionales, la défense des intérêts fondamentaux et à long terme des pays arabes et la préservation de l'amitié sino-arabe dans l'élaboration de ses politiques, la Chine entend travailler de concert avec les pays de la région et conformément aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies pour continuer à contribuer inlassablement à la paix et au développement de ces régions.

Profondément préoccupée par l'enlisement des négociations de paix palestino-israéliennes, la Chine exprime son inquiétude concernant les difficultés économiques et humanitaires auxquelles fait face le peuple palestinien. Elle estime que les bouleversements régionaux ne doivent pas détourner l'attention de la communauté internationale de la question palestinienne. La Chine soutient l'établissement par le peuple palestinien, sur la base des frontières de 1967, d'un État palestinien indépendant et pleinement souverain, avec Jérusalem-Est comme sa capitale, ainsi que l'adhésion de la Palestine à l'ONU et à d'autres organisations internationales. La Chine exhorte la Palestine et Israël à prendre des mesures effectives pour lever les obstacles aux négociations de paix, relancer ces négociations dans les meilleurs délais et obtenir des progrès substantiels.

Profondément préoccupée par les tensions persistantes et l'aggravation de la situation humanitaire en Syrie, la Chine appelle les différentes parties syriennes à cesser immédiatement les hostilités et les actes de violence, à mettre en œuvre les résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité, le plan en six points de Kofi Annan et le communiqué de la réunion des Ministres des affaires étrangères du Groupe d'action pour la Syrie (A/66/865, annexe), et à ouvrir le plus vite possible un dialogue politique inclusif en vue d'une transition politique conduite par le peuple syrien. La Chine est ouverte à toute solution politique acceptable pour toutes les parties syriennes. Les parties concernées de la communauté internationale doivent jouer un rôle positif et constructif, soutenu par des actions concrètes le Représentant spécial conjoint de l'ONU et de la Ligue arabe, M. Lakhdar Brahimi, dans ses efforts pour une médiation impartiale, et déployer des efforts actifs pour l'ouverture et la poursuite du processus de transition politique syrienne.

La question nucléaire iranienne a atteint un nouveau stade critique. Les parties concernées doivent maintenir le cap sur un règlement diplomatique et commencer un nouveau cycle de dialogue dès que possible. Soucieux de respecter nos préoccupations mutuelles, nous devons agir avec souplesse et pragmatisme afin de trouver un terrain d'entente et de surmonter nos divergences, de chercher à réaliser des progrès rapides dans le dialogue et la négociation et, avec le temps, de parvenir à une solution globale, à long terme et appropriée à la question. La Chine soutient depuis toujours les efforts visant à faire respecter le régime international de non-prolifération nucléaire et entend continuer à travailler avec les parties concernées pour jouer un rôle constructif dans la recherche d'un règlement pacifique de la question nucléaire iranienne par la voie du dialogue et de la négociation.

La région de l'Asie-Pacifique maintient depuis longtemps une stabilité globale et une croissance rapide, apportant ainsi d'importantes contributions à la stabilité et à la prospérité mondiales. À une heure où les risques baissiers s'accroissent dans l'économie mondiale et où les facteurs d'instabilité se multiplient sur la planète, maintenir la paix, la stabilité et la dynamique d'un développement sain en Asie-Pacifique est crucial pour le bien-être des peuples de la région et correspond à l'intérêt général de la communauté internationale.

Nous devons respecter pleinement la réalité d'une région Asie-Pacifique diverse et interdépendante,

et continuer à suivre l'approche adoptée en matière de coopération régionale qui consiste à forger un consensus, à faire des progrès graduels et à ménager les niveaux de confort des uns des autres. Cette approche s'est avérée efficace au fil des ans. Nous devons promouvoir le développement régional avec plus de détermination, faire progresser la coopération régionale grâce à l'augmentation des ressources et gérer les divergences de vues en tenant compte des intérêts à long terme de façon à maintenir la paix, la stabilité et la prospérité dans la région Asie-Pacifique.

En tant que participant important au renforcement du système international, la Chine s'est engagée à partager les perspectives de développement avec d'autres pays et à travailler avec eux pour surmonter divers défis et réaliser la sécurité et le développement pour tous. La Chine va maintenir le cap du développement pacifique. Nous cherchons un environnement international pacifique dans lequel la Chine peut promouvoir son propre développement. Ce faisant, la Chine va contribuer à la paix mondiale et au développement. La Chine défend avec fermeté ses intérêts fondamentaux. En même temps, elle respecte le droit légitime des autres pays de protéger leurs intérêts. Nous cherchons à développer des intérêts communs avec d'autres parties au nom du bien commun.

La Chine a envoyé un total de 21 000 personnes, toutes catégories confondues, aux opérations de maintien de la paix de l'ONU et participé activement à la coopération internationale contre le terrorisme, la piraterie et la prolifération. Sur les dossiers chauds internationaux et régionaux d'importance majeure, nous avons plaidé résolument en faveur de la paix et du dialogue et joué un rôle important et constructif pour le règlement politique de ces questions et l'apaisement de la situation. Les succès remportés par la Chine dans le développement pacifique ont attiré l'attention du monde entier. À l'avenir, nous poursuivrons cette voie.

La Chine va renforcer ses liens d'amitié et sa coopération avec tous les autres pays sur la base des cinq principes de la coexistence pacifique, et veillera à promouvoir un nouveau type de relations entre les grands pays fondé sur le respect mutuel et la coopération gagnant-gagnant. Suite à une politique de renforcement des bonnes relations et des partenariats avec les pays voisins, la Chine a activement développé les programmes d'échanges avec ses voisins.

Depuis plusieurs années consécutives, la Chine contribue à plus de 50 % de la croissance en Asie. Nous avons œuvré à la construction de la confiance

politique mutuelle et des mécanismes de coopération avec les autres pays asiatiques et réglé adéquatement les divergences et frictions avec les pays concernés. Soucieux de défendre la souveraineté de la Chine, sa sécurité et son intégrité territoriale, nous avons travaillé avec nos voisins au maintien de relations saines et de la stabilité globale de la région. La Chine traite les autres pays en développement en amis et en partenaires; c'est pourquoi nous nous entraisons et cherchons à réaliser un développement commun sur une base égalitaire.

Jusqu'à la fin 2011, le Gouvernement chinois a aidé des pays à réaliser plus de 2 200 projets touchant directement aux activités économiques et à la vie des populations locales, annulé les dettes dues à la Chine par 50 des pays pauvres très endettés et des pays les moins avancés et formé plus de 60 000 personnes, toutes catégories confondues, de 173 pays en développement et de 13 organisations régionales et internationales, contribuant ainsi au développement socio-économique du monde en développement

La Chine prend une part active à la réforme du système international et de la gouvernance mondiale, et assume dans la mesure du possible sa part des responsabilités et obligations internationales. Nous nous efforçons de construire un système juste, équitable et non discriminatoire du commerce mondial et un nouveau partenariat mondial pour le développement qui soit équitable et plus équilibré. Nous sommes favorables à un rôle plus important du Groupe des Vingt, premier forum de coopération économique internationale, ainsi qu'aux efforts déployés par les pays émergents représentés par le groupe BRICS – Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud – visant à explorer un nouveau modèle de coopération mondiale.

L'économie mondiale est à une conjoncture critique, et il sera long et difficile de réaliser un relèvement complet et une croissance soutenue. L'an dernier, malgré un environnement économique difficile tant national qu'international, la Chine a enregistré un taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) de 9,3 %, et elle réalise de bons progrès pour ce qui est de l'adaptation de sa structure économique et de l'amélioration du niveau de vie de sa population. Depuis le début de l'année, afin de régler certains nouveaux problèmes au niveau de la performance économique, le Gouvernement chinois a sans cesse renforcé la pré-régulation et la microrégulation et avancé un ensemble de politiques et de mesures qui se sont avérées utiles

pour raffermir la confiance du marché et promouvoir la stabilisation de la croissance économique.

Le PIB de la Chine a augmenté de 7,8 % au cours du premier semestre de cette année, et le pays a connu une période de développement économique et social. La Chine est encore dans une période importante de perspectives stratégiques de développement. L'industrialisation, l'urbanisation, l'application des technologies de l'information et la modernisation de l'agriculture continueront de libérer notre grand potentiel de développement. Nous avons la confiance, les moyens et la capacité de maintenir une croissance stable et robuste et de réaliser un développement à long terme, sain et durable.

Au cours du douzième plan quinquennal pour la période 2011-2015, le marché intérieur chinois deviendra l'un des plus grands marchés au monde. Ses importations totales devraient dépasser 10 000 milliards de dollars, et les investissements étrangers directs devraient dépasser les 500 milliards de dollars. Cela créera d'énormes opportunités d'affaires et d'emplois pour le monde entier, ainsi que de bonnes perspectives de développement pour d'autres pays.

Les îles Diaoyutai font partie intégrante du territoire chinois depuis l'antiquité. La Chine a des preuves incontestables historiques et juridiques à cet égard. Le Japon a saisi ces îles en 1895 à la fin de la guerre sino-japonaise et forcé le Gouvernement chinois de l'époque à signer un traité inégal le contraignant à céder ces îles et d'autres territoires chinois au Japon. Après la Deuxième Guerre mondiale, les îles Diaoyutai et d'autres territoires chinois occupés par le Japon ont été rendus à la Chine, conformément à la Déclaration du Caire, à l'Accord de Potsdam et à d'autres documents internationaux.

En prenant ces mesures unilatérales telles que le soi-disant achat des îles, le Gouvernement japonais a commis une violation flagrante de la souveraineté de la Chine. Il s'agit d'une négation pure et simple des résultats de la guerre mondiale victorieuse contre le fascisme et d'un grave défi lancé à l'ordre international d'après-guerre et aux buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies. Les démarches entreprises par le Japon sont totalement illégales et invalides. Elles ne peuvent en aucun cas changer le fait historique que le Japon a volé les îles Diaoyutai à la Chine et que la Chine en détient la souveraineté territoriale. Le Gouvernement chinois défend fermement le respect de la souveraineté territoriale de la Chine. La Chine exhorte

le Japon à cesser immédiatement toutes les activités violant la souveraineté territoriale de la Chine, à prendre des mesures concrètes pour corriger ses erreurs et à revenir sur la voie du règlement de ce différend par la négociation.

Le XVIII^e Congrès du Parti communiste chinois aura lieu très prochainement. Nous sommes convaincus que cette importante réunion mettra la Chine sur la nouvelle voie de la réforme, de l'ouverture et de la modernisation. Les faits ont montré et continuent de montrer que le développement de la Chine est pacifique, ouvert, coopératif et gagnant-gagnant. Nous allons travailler avec la communauté internationale pour nous inscrire dans le sens de l'histoire et de notre époque et construire un monde harmonieux de paix durable et de prospérité partagée.

La Présidente par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères du Royaume de Norvège, S. E. M. Espen Barth Eide.

M. Eide (Norvège) (*parle en anglais*) : Diriger, c'est faire des choix. C'est être capable de prendre la bonne décision au bon moment et d'avoir l'endurance nécessaire pour la mettre en œuvre. C'est avoir la volonté de contribuer à façonner l'avenir des individus, des nations et de la planète. Et c'est avoir le courage de rechercher la paix avec ses ennemis, comme Yitzhak Rabin nous l'a dit un jour. Diriger, c'est aussi créer les conditions permettant à chacun de choisir la façon de mener sa vie. La liberté va au-delà d'une simple absence d'obstacles physiques ou juridiques.

Le but même des Nations Unies est de promouvoir la liberté pour tous, en ce sens que chacun puisse vivre à l'abri du besoin, vivre à l'abri de la peur et vivre dans la dignité. Une personne n'est véritablement libre que lorsqu'elle est en mesure de choisir comment elle veut mener sa propre vie, quels que soient sa race, son sexe ou son orientation sexuelle. C'est pour une femme la liberté de choisir quand elle veut avoir des enfants et aussi quand elle ne veut pas en avoir. C'est aussi pour elle être à l'abri de toute atteinte à son intégrité physique et avoir le droit de penser et de dire ce qu'elle veut. C'est cette liberté qui permet à la mère et à l'enfant de survivre à la naissance et à chaque enfant de mener une vie saine, de recevoir une éducation et d'aller à l'école sans craindre d'être blessé par une mine terrestre ou des armes à sous-munitions. C'est pour chaque homme et chaque femme la liberté de s'organiser, de s'exprimer et de se prononcer sur l'avenir de la société.

Ces libertés sont à la base du développement et de la prospérité. Elles donnent aux hommes et aux femmes une chance de construire un avenir meilleur pour eux-mêmes et pour leur famille. Certains ne peuvent que rêver de ces libertés, mais lorsqu'elles existent, elles sont souvent le résultat d'une action collective menée par les familles, les communautés, les régions et les États, mais aussi au niveau mondial. En fin de compte, c'est pour cette raison que nous sommes ici dans cette salle de l'Assemblée.

En Syrie, les atrocités à grande échelle se poursuivent. La crise en Syrie a commencé par un appel à la liberté et à la dignité dans le cadre de manifestations pacifiques. Le Gouvernement syrien en est le principal responsable. Les privilèges d'une minorité ne devraient plus faire obstacle aux aspirations de la majorité. Le régime de Bashar Al-Assad a perdu toute légitimité et doit céder le pouvoir. La violence en Syrie doit s'arrêter.

Même en temps de guerre, il y a des règles à respecter. Toutes les parties ont des responsabilités claires en vertu du droit international humanitaire. À toute partie qui viole ces principes, je dis : « Vous êtes tous responsables individuellement. Lorsque la justice prévaudra, vous serez tenus responsables des crimes que vous avez commis. Ne vous attendez pas, en disant que votre adversaire a commis le même crime, à être pardonnés. »

Lorsque l'ONU a été créée à San Francisco en 1945, nous avons décidé ensemble de créer un Conseil de sécurité qui agirait en notre nom. Les membres permanents se sont alors vu accorder un droit de veto. M. Trygve Lie, qui est devenu par la suite le premier Secrétaire général de l'Organisation, était à l'époque à la tête de la délégation de mon pays. Au nom de mon pays, il a voté pour le droit de veto des cinq membres permanents, comme de nombreux autres pays, petits et moyens. Ils l'ont fait non seulement pour refléter l'ordre mondial de l'époque, mais aussi pour faire en sorte que le Conseil ait véritablement le pouvoir de prendre des décisions et d'agir en notre nom. Ils ne l'ont pas fait parce qu'ils pensaient que certains États étaient supérieurs à d'autres.

Par conséquent, et à la lumière du drame syrien, mon message aux membres du Conseil de sécurité est le suivant : tous, dans le monde arabe, en Europe, en Asie, en Afrique et sur le continent américain, nous voyons avec horreur l'histoire se répéter. Encore une fois, les membres permanents du Conseil de sécurité sont divisés et incapables de protéger la population sur le terrain.

Tant qu'il n'intervient pas, les extrémistes de tous bords sont libres de tuer, de mutiler et de violer. Nous attendons maintenant des membres du Conseil qu'ils agissent. Nous attendons d'eux qu'ils mettent de côté les idées dépassées des jeux à somme nulle ou des sphères d'influence et qu'ils s'efforcent de trouver une position commune. Suffisamment de sang a été versé.

On juge sévèrement ceux qui choisissent le mauvais côté de l'histoire. Ils ne doivent pas laisser des intérêts personnels étroits faire obstacle au vent du changement dont la grande majorité des membres de cette Assemblée se félicite. Le Président syrien Al-Assad n'était pas forcé d'emprunter la voie du conflit et de l'affrontement; il aurait pu choisir le compromis et la coopération. Ailleurs dans le monde, d'autres dirigeants font des choix fort différents.

Aujourd'hui, dans cette salle, nous avons entendu une allocution du Président réformiste du Myanmar, M. Thein Sein, qui est en train d'ouvrir la voie vers un Myanmar libre et démocratique. Je salue le courage du Gouvernement du Myanmar. Je félicite également Daw Aung San Suu Kyi pour son courage. Elle a choisi de discuter avec ceux-là mêmes qui l'avaient maintenue en détention.

Plus tôt aujourd'hui, à Addis-Abeba, les dirigeants du Soudan et du Soudan du Sud ont fait le choix de mettre un terme au conflit sanglant qui a entaché la vie de leurs peuples pendant des décennies. Le Soudan et le Soudan du Sud étaient encore une fois au bord de la guerre, mais en signant aujourd'hui ces accords, ils ont choisi la paix. Nous saluons l'Union africaine, qui a, en étroite partenariat avec le Conseil de sécurité, rendu ce choix possible.

En Colombie, le Gouvernement et les représentants des Forces armées révolutionnaires de Colombie ont fait le choix judicieux d'engager des négociations officielles afin de mettre un terme à un autre conflit de longue date.

En tant que Ministre des affaires étrangères de la Norvège, je suis le Président du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens. Nous nous sommes réunis la veille de l'ouverture de la présente session de l'Assemblée générale. Je voudrais saisir cette occasion pour faire part aux États Membres de ma vive préoccupation face à l'état des relations israélo-palestiniennes. Il y a tout juste un an, nous avons convenu ici à New York que le processus d'édification de l'État palestinien avait atteint un niveau où l'on pouvait considérer que les institutions

de l'État étaient en place. Cela avait suscité de grands espoirs qui ont été déçus.

Le temps presse et beaucoup n'ont pas l'air de le comprendre. La population palestinienne est de plus en plus lasse. Elle risque de se tourner vers d'autres options – des options qui compromettraient sérieusement les perspectives tant des Palestiniens que des Israéliens. Je vois la même lassitude apparaître chez les pays qui financent les autorités palestiniennes.

La solution des deux États est le seul chemin vers une paix durable mais la perspective d'édifier un État palestinien sur la base de la solution des deux États diminue à mesure que l'expansion des colonies israéliennes se poursuit. Ces actions restent le principal obstacle à la paix et doivent cesser. Pour relancer le processus de paix, nous devons sortir de l'impasse et rétablir la confiance en un horizon politique fondé sur les questions relatives au statut final. Les négociations demeurent le meilleur moyen d'y parvenir; elles doivent commencer dès maintenant.

Diriger, c'est également une question de confiance. Pour atteindre nos objectifs, nous avons besoin d'une ONU forte. Je salue les efforts inlassables déployés par le Secrétaire général pour réformer le fonctionnement interne de notre Organisation. Nous avons élu un Secrétaire général pour qu'il dirige, mais nous devons lui permettre de le faire. La microgestion intergouvernementale de questions qui seraient la prérogative du directeur général dans n'importe quelle organisation moderne conduit à tout sauf au bon fonctionnement de l'ONU.

Pour terminer, les dirigeants ont de réels choix. Les dirigeants ont de réelles responsabilités. L'humanité décide de sa propre destinée. L'incapacité à régler les problèmes les plus critiques de notre époque nuit non seulement à ceux qui souffrent de la pauvreté, de la guerre ou de l'oppression mais empêche également les gens de croire qu'ils peuvent eux aussi décider de leur propre avenir. C'est cette conviction même, cette foi en soi et en les autres, qui nous mettra à l'abri du besoin et de la peur et permettra à chacun de vivre dans la dignité. Tel est notre objectif en tant que dirigeants.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole, à S. E. Cheik Khalid bin Ahmad Al Khalifa, Ministre des affaires étrangères du Royaume de Bahreïn.

Cheik Khalid bin Ahmad Al Khalifa (Bahreïn) (*parle en arabe*) : C'est avec plaisir que je félicite

M. Vuk Jeremić pour son élection en tant que Président de l'Assemblée générale à sa soixante-septième session. Je suis certain qu'il conduira ses travaux avec succès grâce à ses compétences, son autorité et sa longue et riche expérience dans le domaine diplomatique en tant que représentant de la République de Serbie, un pays ami. Je tiens aussi à remercier son prédécesseur à la tête de l'Assemblée générale, S. E. M. Nassir Abdulaziz Al-Nasser, Ambassadeur de l'État frère du Qatar, pour le rôle important qu'il a joué et les questions constructives qu'il a soulevées et pour l'excellente manière avec laquelle il a dirigé les travaux de la soixante-sixième session. Nous sommes fiers de lui, en tant que diplomate, qu'éminent ressortissant du Golfe et que représentant du Conseil de coopération du Golfe. Nous lui souhaitons plein succès dans ses futures entreprises.

Je tiens également à exprimer toute notre reconnaissance au Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon, pour ses efforts soutenus visant à renforcer le rôle efficace de l'Organisation dans des domaines variés. Nous espérons que l'ONU jouera un nouveau rôle à la lumière des nouvelles idées présentées par le Secrétaire général pour permettre à l'Organisation de relever les défis considérables qui l'attendent.

Depuis qu'il est devenu Membre de l'ONU, le Royaume de Bahreïn ne ménage aucun effort pour défendre ses nobles buts et principes, notamment le maintien de la paix et de la sécurité, la mise en œuvre de la coopération internationale et le développement de relations amicales entre les États sur la base du respect mutuel. Conformément à ces principes, j'ai l'honneur de représenter un État qui assume activement ses responsabilités internationales. Il a jeté les fondements d'un État moderne, par des initiatives et des plans et une vision politique et organisationnelle et cherche à construire une société moderne organisée et attachée à ses valeurs dans tous les domaines, tels l'éducation, la santé et le travail, l'autonomisation des femmes, la réforme économique et la libéralisation de l'économie et la formation professionnelle.

Notre pays a suivi, pour toutes ses mesures de modernisation, la voie du dialogue tout au long de sa longue histoire pour intégrer les exigences de notre époque, à commencer par la tenue d'élections municipales dans les années 1920 et d'élections législatives ces dernières décennies, qui ont eu un impact important en garantissant une plus grande égalité, participation et transparence, plus de droits politiques et la dignité humaine. Cela constitue une avancée historique pour

parvenir à une société fondée sur la permanence, la compétitivité, la justice, l'état de droit, l'égalité, et la consécration de la représentation et de la participation populaires dans la prise de décisions.

Malgré ces réalisations nationales historiques, le Royaume de Bahreïn se heurte depuis l'année dernière à des menaces considérables à sa sécurité et sa stabilité. Il y a fait face en toute transparence, avec détermination et de bonne foi, en rétablissant la sécurité et la stabilité puis en créant la Commission bahreïnienne indépendante d'établissement des faits afin de faire toute la vérité et de rendre à chacun ses droits. Il a en outre instauré un dialogue complet entre les diverses composantes de la société qui a abouti à une série de réformes institutionnelles et législatives couvrant tous les aspects de la vie politique, économique, sociale et juridique.

Compte tenu de cette expérience, Sa Majesté le Roi de Bahreïn Hamad bin Issa Al Khalifa, a proposé la création d'une Cour arabe des droits de l'homme qui jetterait les bases d'un environnement propice à la défense des droits de l'homme et à la prévention des violations de ces droits dans le monde arabe, sur le modèle de la Cour interaméricaine des droits de l'homme, de la Cour européenne des droits de l'homme et de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples. Le Conseil des États de la Ligue des États arabes a approuvé cette initiative historique et des travaux sont en cours pour établir le fondement juridique d'une telle institution. Il faut espérer que cette cour deviendra une réalité concrète dans un avenir proche.

Conformément à ses efforts soutenus pour bâtir une société bahreïnienne pluraliste et pour promouvoir et protéger les droits de l'homme, le Gouvernement bahreïnien a accepté la semaine dernière, plus de 90 % des recommandations formulées par le Conseil des droits de l'homme à Genève, dans le cadre de l'Examen périodique universel, y compris en ce qui concerne la question de l'adhésion au Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

Les défis et menaces auxquels notre région est confrontée ont conduit les États membres du Conseil de coopération du Golfe à prendre conscience de la nécessité de renforcer les synergies entre eux et à approuver la proposition du Gardien des Lieux saints, le Roi Abdullah Bin Abdulaziz, visant à passer de la coopération à l'union pour relever ces défis et faire face à ces menaces et renforcer les capacités nécessaires à la réalisation d'une société du Golfe unie, partageant une vision d'avenir

commune adaptée à la précipitation qui caractérise le monde et répondant aux aspirations des populations des pays membres du Conseil de coopération du Golfe. Ces derniers sont convaincus que leurs intérêts et leurs acquis ne peuvent être préservés que par la cohésion, l'unité, et la sauvegarde de leur indépendance nationale et de leur souveraineté et par la prise en compte des revendications découlant des transformations stratégiques aux niveaux régional et mondial.

Mon pays considère que l'ONU joue un rôle indispensable dans le règlement des problèmes internationaux et régionaux en trouvant des solutions appropriées. Nous avons maintenant de plus en plus besoin, dans notre région en particulier, qu'elle tienne ce rôle, compte tenu de l'évolution catastrophique et de plus en plus rapide de la situation en Syrie, un pays frère. La communauté internationale, représentée par l'ONU et ses organes responsables du maintien de la paix et de la sécurité, doit adopter une position unique pour mettre fin aux souffrances du peuple syrien et trouver une solution pacifique à cette crise qui fasse cesser la violence et l'effusion de sang et préserve l'unité de la Syrie et la cohésion de son peuple, et qui protège la région de graves répercussions qui ne s'arrêteront pas aux frontières syriennes.

C'est pourquoi il incombe à notre Organisation d'assumer sa responsabilité de protéger les civils isolés. En outre, les instruments de l'ONU ne doivent pas l'empêcher de tenir son rôle de prévention des crimes contre l'humanité. Il faut également dépasser les intérêts géopolitiques égoïstes pour atteindre l'objectif final, à savoir assumer la responsabilité de protéger les civils en période de guerre et de conflit armé. Le Royaume de Bahreïn se félicite de la nomination de S. E. M. Lakhdar Brahimi au poste de Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie et lui souhaite plein succès dans sa mission pour répondre aux aspirations légitimes du peuple frère de Syrie.

En nous fondant sur le même principe humanitaire, nous devrions également nous montrer solidaires des musulmans Rohingya du Myanmar dans leurs souffrances et leur fournir notre aide et notre appui tout en donnant des conseils judicieux au Gouvernement du Myanmar sur cette question.

Bien que la crise syrienne soit aujourd'hui au cœur des préoccupations de la communauté internationale, la question palestinienne demeure une question fondamentale pour les États arabes et la communauté

internationale. Pour le Royaume de Bahreïn, il est impératif de redoubler d'efforts pour trouver une solution juste, durable et globale, notamment à travers la création d'un État palestinien indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU, à l'initiative de paix arabe et aux décisions du Quatuor international. Nous sommes extrêmement préoccupés par les tentatives visant à profaner les lieux saints à Al Qods Al Charif et à modifier leur identité.

Nous appelons la communauté internationale à appuyer Mahmoud Abbas, Président de l'État de Palestine, qui défend sans relâche la cause de son pays occupé et à instaurer une paix juste et globale dans la région. Par conséquent, nous demandons instamment à la communauté internationale qu'elle exige d'Israël qu'il mette fin à ses activités de peuplement dans les territoires palestiniens occupés et démantèle les colonies qui mettent en péril les chances de parvenir à la paix. Nous insistons également sur la nécessité de mettre en œuvre les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, en mettant fin aux violations et aux actes d'agression continus d'Israël, et en garantissant le respect des principes internationaux, notamment de la Quatrième Convention de Genève de 1949, qui interdit toute modification géographique ou démographique des territoires occupés. Nous nous réjouissons à la perspective de voir la paix régner dans notre région, dans l'intérêt de tous ses peuples.

La consolidation de la paix et de la sécurité dans la région est l'une de nos priorités en matière politique étrangère. À cet égard, Bahreïn réaffirme sa position inébranlable en faveur de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Cela ne sera possible que si l'on contraint Israël à mettre en œuvre les résolutions internationales pertinentes, à adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et à soumettre ses installations nucléaires au contrôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

De plus, nous insistons sur le fait que la République islamique d'Iran doit respecter les engagements qu'elle a pris de coopérer pleinement et dans la transparence avec l'AIEA. En effet, les armes nucléaires constituent une menace grave pour la paix et la sécurité de l'ensemble de la région, et par conséquent, les différentes parties doivent assumer leur responsabilité à l'égard de la paix et de la sécurité et éviter les discours d'intimidation, les menaces et les contre-menaces qui, ces derniers temps, abondent dans notre région.

À cet égard, nous soulignons combien il est important de très bien préparer la conférence de 2012 qui doit se tenir conformément à l'accord conclu dans le Document final de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 [NTP/CONF.2010/50 (Vol. I)]. Nous réaffirmons également que le principe de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient ne limite en rien le droit de toutes les nations d'accéder à la technologie nucléaire à des fins pacifiques, à condition de le faire en toute transparence et dans le respect du système de garanties de l'AIEA.

Les États membres du Conseil de coopération du Golfe (CCG) ont tendu la main à leur voisin, la République islamique d'Iran, mais ils n'ont malheureusement reçu aucune réponse positive, susceptible de favoriser l'instauration d'un climat de confiance, de paix et de sécurité. Au contraire, notre voisin n'a cessé de s'ingérer dans nos affaires intérieures. Tout récemment, l'Iran a encore proféré des menaces contre les États membres du CCG, ce qui va à l'encontre de l'esprit de bon voisinage, créant ainsi des tensions et de la méfiance dans la région. Fait plus important encore, le Royaume de Bahreïn réaffirme la nécessité de résoudre, par des négociations directes ou l'arbitrage de la Cour internationale de Justice, le problème des trois îles des Émirats arabes unis, à savoir les îles d'Abou Moussa, de la Grande-Tumb et de la Petite-Tumb, qui sont occupés par la République islamique d'Iran.

En ce qui concerne la situation qui règne au Yémen, pays frère, nous sommes conscients de la nécessité d'assurer le succès de la période de transition pour garantir la sécurité et la stabilité dans le pays, conformément à l'accord conclu dans le cadre de l'initiative du CCG et de ses mécanismes de mise en œuvre. Nous nous félicitons des mesures prises par le Président de la République du Yémen, M. Abdrabuh Mansour Hadi Mansour, en vue de lancer un dialogue national yéménite. Par ailleurs, nous sommes certains qu'il saura diriger avec sagesse le Yémen au cours de cette période critique de transition, pour que les aspirations du peuple yéménite puissent être réalisées.

À cet égard, le Royaume de Bahreïn se félicite de la convocation de la conférence des donateurs pour le Yémen, qui s'est tenue à Riyad et a été financée par le Royaume d'Arabie saoudite, et appuie pleinement les recommandations et les conclusions adoptées en vue de bâtir un avenir meilleur pour le Yémen, pays frère, ainsi

que les conclusions de la réunion des Amis du Yémen, qui s'est tenue aujourd'hui à New York.

Nous réaffirmons également la position inébranlable, constante et de principe du Royaume de Bahreïn, par solidarité avec le Royaume du Maroc, en ce qui concerne la préservation de l'intégrité territoriale de ce pays et le règlement pacifique du problème du Sahara marocain en application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

S'agissant de la situation politique actuelle en Somalie, le Royaume de Bahreïn se félicite de l'élection de M. Hassan Sheikh Mohamud à la présidence de la République somalienne, dans le cadre du processus de transition. Nous appelons la communauté internationale à apporter son appui et son aide au rétablissement de la paix et de la sécurité dans le pays et à la préservation de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de la Somalie. Nous saluons les efforts déployés par le Gouvernement somalien, en collaboration avec la communauté internationale, pour rétablir la paix, la stabilité et la coopération, en particulier pour lutter contre la piraterie dans la Corne de l'Afrique.

Ces derniers temps, notre Prophète bien-aimé Mohammed – paix et bénédiction soient sur lui, sa famille et ses compagnons – a fait l'objet d'ignobles insultes et de dénigrement. Un exemple typique a été donné à cet égard, par l'abjecte vidéo, que le Royaume de Bahreïn condamne, avec force, qui a provoqué des violences et des destructions dans le monde entier. Nos craintes sont aggravées par l'attaque injustifiée perpétrée contre la mission diplomatique des États-Unis d'Amérique à Benghazi, au cours de laquelle l'ambassadeur Christopher Stevens et plusieurs diplomates américains innocents ont été tués, en violation flagrante de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques de 1961.

En dépit de ces graves événements et de leurs conséquences tout aussi graves, nous ne devons pas laisser cette terrible scène nous faire oublier le spectacle des foules qui, le lendemain, sont descendues dans les rues en Libye pour condamner cette attaque abominable contre la mission des États-Unis. Nous sommes tous responsables, en tant que peuples et nations, de nous enseigner mutuellement le respect. Nous devons redoubler d'efforts pour éviter que de nouvelles insultes soient proférées contre les religions, les prophètes et les autres symboles religieux, comme Allah nous l'ordonne dans le Saint Coran :

« ô hommes! Nous vous avons créés d'un mâle et d'une femelle, et Nous avons fait de vous des nations et des tribus, pour que vous vous entre-connaissiez. Le plus noble d'entre vous, auprès d'Allah, est le plus pieux. Allah est certes Omniscient et Grand-Connaisseur (*Le Saint Coran, XLIX : 13*). »

Le Royaume de Bahreïn a été l'un des premiers pays à atteindre la plupart des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) avant les délais prescrits dans les domaines de l'éducation, l'autonomisation des femmes, l'octroi de la sécurité sociale aux groupes vulnérables, l'égalité des chances pour les hommes et les femmes et l'amélioration des services de santé, notamment pour les enfants. En conséquence, le Royaume de Bahreïn occupe une position avancée au niveau mondial, comme en témoignent les rapports de l'ONU sur le développement humain publiés au cours des dernières années.

Pour que la communauté internationale surmonte les défis auxquels sont confrontés les États membres, nous devons absolument aider ces derniers à assumer pleinement leurs responsabilités, d'autant plus que l'échéance fixée pour la réalisation des OMD approche. Nous sommes seulement à trois ans et demi de cette date butoir. Nous devons intensifier nos efforts et modifier nos politiques en vue de renforcer les capacités nationales et régionales pour éviter les déséquilibres et surmonter les difficultés. Selon le Rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement de 2012, et malgré certains indicateurs négatifs, la mortalité infantile a diminué dans le monde entier, le pourcentage de personnes vivant dans l'extrême pauvreté a été réduit de moitié, et plus de 89 % de la population mondiale ont accès à l'eau potable.

Cependant, il semble que certains autres objectifs restent hors de portée dans de nombreux pays, et que les inégalités continuent d'augmenter dans certains domaines comme la santé publique où la situation demeure catastrophique et est un motif de vive préoccupation. La pénurie de ressources en eau est tout aussi préoccupante. Nous ne pouvons donc pas utiliser la crise financière mondiale comme excuse pour revenir sur nos engagements financiers envers les pays les plus démunis.

À cet égard, le Bahreïn se félicite de l'issue de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, ainsi que de la vision du Secrétaire général en matière de développement durable. Il reste cependant

encore beaucoup à faire pour que les populations du monde entier non seulement puissent satisfaire leurs besoins les plus élémentaires, mais aussi disposent des outils nécessaires pour continuer à le faire au fil du temps. Nous devons reconnaître que le développement durable n'est pas uniquement une réponse à des besoins, mais plutôt un élément essentiel de la dignité humaine.

Pour finir, je pense que les immenses changements et défis auxquels notre monde est confronté actuellement offrent des possibilités intéressantes que nous pouvons exploiter en faisant preuve de sagesse, de courage et de patience dans le cadre d'une action conjointe. Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour supprimer tout ce qui nous divise, en particulier le retard de développement, l'extrémisme et le repli sur soi. Dans le même temps, nous devons continuer de prêter main forte à ceux qui en ont le plus besoin. Nous devons, avec objectivité et honnêteté, combattre l'inertie et les préjugés afin d'instaurer le progrès la dignité et la prospérité auxquels nos peuples aspirent.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à M. Edouard Niankoye Lama, Ministre des affaires étrangères et des Guinéens de l'étranger de la République de Guinée.

M. Lama (Guinée) : Au nom de la délégation guinéenne que j'ai l'honneur de conduire, je voudrais avant tout féliciter le Président de son élection pour diriger les travaux de la soixante-septième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, à l'heure où notre Organisation est confrontée à de multiples défis. Cette haute marque de confiance témoignée à son endroit est un vibrant hommage rendu à son pays, la République de Serbie, ainsi qu'à ses qualités de diplomate chevronné, garantes du succès de nos délibérations. Son prédécesseur, M. Nassir Abdulaziz Al-Nasser, du Qatar, qui a accompli un excellent travail, mérite notre gratitude et nos remerciements. De même, il me plaît d'exprimer la haute appréciation de mon gouvernement à notre Secrétaire général, M. Ban Ki-Moon, pour son dynamisme et sa détermination dans l'exercice de son mandat.

Le thème de la présente session, « Réaliser par des moyens pacifiques l'ajustement ou le règlement des situations et différends internationaux », est au cœur même des incertitudes qui pèsent sur l'avenir de l'humanité. L'émergence de nouvelles formes de violence, animées par plusieurs acteurs et groupes non étatiques, le terrorisme international, mais aussi et surtout la prolifération des armes légères et de petit

calibre, constituent autant de motifs de préoccupation. Bien que les conflits interétatiques aient diminué ces dernières années, la persistance des conflits intra-étatiques dans certaines régions du monde se traduit par l'instabilité politique, l'insécurité généralisée, des tragédies humaines, avec pour corollaires des crises économiques, sociales et environnementales.

Dès lors, le règlement pacifique des différends, en tant que principe fondamental des relations internationales, s'avère plus que jamais indispensable pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Ce principe exige des stratégies durables de prévention et des efforts concertés des organisations sous-régionales et régionales, ainsi que des partenaires internationaux de développement. L'impérieuse nécessité pour les États de promouvoir les buts et de défendre les principes énoncés dans la Charte de l'ONU et dans le droit international, est le rempart par excellence contre les atteintes à l'intégrité territoriale ou à la souveraineté d'un État.

La médiation internationale comme moyen de prévention ou d'arrêt de la violence à travers le dialogue, la négociation et la conclusion d'accords doit être privilégiée. Dans ce cadre, la délégation guinéenne encourage le déploiement rapide des médiateurs, accompagnés d'experts. Elle soutient tout particulièrement l'initiative du Secrétaire général confortant le rôle des femmes dans le processus de médiation.

Dans les pays en développement, notamment en Afrique, les mécanismes de médiation et de règlement doivent être consolidés par le renforcement des capacités et l'allocation de ressources financières suffisantes, pour une approche holistique et efficace. L'instauration d'une culture de paix à l'échelle nationale, régionale et internationale incluant à la fois le dialogue des civilisations et la tolérance religieuse, est la voie irréversible vers un monde solidaire et pacifique.

En Afrique de l'Ouest, au Mali voisin, dont la partie septentrionale est occupée depuis plusieurs mois par des groupes terroristes et rebelles, le renforcement des institutions démocratiques et le rétablissement de l'intégrité territoriale constituent les défis majeurs à relever. La Guinée réitère son soutien aux initiatives de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et de l'Union africaine dans la recherche de solutions à cette crise, dont les conséquences sur les pays de la sous-région pourraient être dévastatrices. À cet égard, la Guinée fait sienne la demande du Gouvernement malien au Conseil de sécurité relative à

un déploiement urgent d'une force internationale en vue de restaurer l'intégrité territoriale de ce pays frère.

En Guinée-Bissau, la consolidation de la paix et de la stabilité passe nécessairement par la restauration de toutes les institutions démocratiques. Concernant les pays des Grands Lacs, nous appuyons les efforts de la Communauté internationale et de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale visant à la restauration de la paix et de la sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo, indispensable pour la stabilité de ce pays et de la région.

Dans la Corne de l'Afrique, les progrès réalisés dans le processus de paix en Somalie sont encourageants. La mise en place d'un nouveau Parlement fédéral, l'adoption d'une nouvelle constitution intérimaire et l'élection le 10 septembre 2012 du Président de la République, S. E. M. Hassan Sheikh Mohamud, témoignent de l'engagement du peuple somalien, de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, de l'Union africaine et de l'ONU en faveur de la paix, de la démocratie et de la réconciliation dans ce pays. C'est le lieu pour le Gouvernement guinéen de rendre un vibrant hommage à la Mission de l'Union africaine en Somalie.

La Guinée soutient, par ailleurs, les négociations en cours entre les Gouvernements soudanais et sud-soudanais concernant les questions post-indépendance, conformément à la feuille de route de l'Union africaine du 24 avril 2011, approuvée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2046 (2012). Elle se félicite de l'accord conclu entre les parties sur le partage des revenus pétroliers.

Au Moyen-Orient, la restauration d'une paix durable dans la région doit passer nécessairement par la création d'un État palestinien indépendant, vivant en paix et en sécurité, côte-à-côte avec l'État d'Israël. La situation en Syrie interpelle plus que jamais la communauté internationale. Nous exhortons les parties prenantes à déployer tous les efforts voulus pour l'arrêt des violences, la protection des populations civiles et la restauration de la paix. Le Gouvernement réaffirme son adhésion à la déclaration du sommet extraordinaire de l'Organisation de la coopération Islamique consacré à la Syrie.

L'adoption, le 21 juin dernier, du document final (résolution 66/288, annexe) de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) a offert à la communauté internationale l'occasion de renouveler

son engagement politique en faveur du développement durable dans sa triple dimension économique, sociale et environnementale. À présent, la priorité de la communauté internationale doit porter sur la mise en œuvre effective des engagements souscrits en vue de prendre en compte les préoccupations légitimes de tous les pays, notamment ceux de l'Afrique. Dans cette optique, la Guinée reste convaincue que la définition du programme de développement pour l'après-2015 doit nécessairement prendre en compte la complémentarité entre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et les objectifs de développement durable issus de Rio+20, afin de tirer le maximum de profit de la synergie qui en résultera.

Dans le cadre des réflexions sur le programme de développement de l'Afrique pour l'après-2015, sur proposition de mon pays, la Guinée, la cinquième réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique, tenue en mars 2012 à Addis-Abeba, ainsi que la dix-septième session du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud, de mai 2012 à New York, ont approuvé la création de la coalition Sud-Sud et triangulaire.

En effet, la coopération Sud-Sud et triangulaire devient de nos jours une nouvelle modalité de coopération internationale pour faire face à la crise de la dette, à celle des marchés financiers et à l'insuffisance de l'aide publique au développement traditionnelle en vue de la mise en œuvre des objectifs internationaux de développement comme les OMD, le Programme d'action d'Istanbul, etcetera. Je voudrais du haut de cette tribune lancer un appel pressant à tous les États Membres et aux partenaires de développement afin qu'ils soutiennent cette initiative novatrice de solidarité de la communauté internationale envers l'Afrique, laquelle continue d'être le maillon le plus faible du dispositif international de développement, et ce en dépit de ses immenses potentialités et de ses performances économiques de ces dernières années.

Depuis l'élection en 2010 de M. Alpha Condé à la magistrature suprême, le Gouvernement a entrepris un vaste programme de démocratisation, de réformes politiques, institutionnelles, économiques et sociales. Sur le plan politique, une loi relative à la recomposition paritaire de la Commission électorale nationale indépendante, adoptée par le Conseil national

de transition, a été promulguée par le Président de la République. Nous formulons l'espoir que ceci ouvrira la voie à la tenue des élections législatives avant la fin de l'année en cours.

Je voudrais ici renouveler l'engagement du Gouvernement à continuer de promouvoir les droits de l'homme et de garantir les libertés publiques. Pour relever les différents défis auxquels le pays était confronté au lendemain de l'élection présidentielle de 2010, le Gouvernement a soumis la Commission de consolidation de la paix une demande de soutien et d'accompagnement dans trois domaines prioritaires que sont la réconciliation et l'unité nationales, la réforme du secteur de la sécurité et la politique de l'emploi des jeunes et des femmes.

Les priorités ainsi identifiées ont fait l'objet d'une déclaration d'engagements mutuels, qui a été adoptée le 23 septembre 2011 ici même, à New York, en présence du chef de l'État. Un an après, la mise en œuvre de ces engagements mutuels s'est traduite par des résultats encourageants, grâce aux importants efforts consentis par le Gouvernement, l'Organisation des Nations Unies et d'autres partenaires. Il me plaît tout particulièrement de saluer les avancées significatives enregistrées dans la réforme du secteur de la sécurité, notamment le recensement biométrique des effectifs de l'armée, et surtout la mise à la retraite de près de 4 000 soldats.

Pour consolider ces acquis, nous estimons que la Guinée et ses partenaires devraient tirer parti de la dynamique et de la confiance créées par ces premiers succès pour poursuivre la réforme engagée, à travers son extension à toutes les composantes du secteur de la sécurité, en particulier à la police et à la justice. Nous sommes convaincus que le renforcement de la sécurité et de la stabilité du pays et de la sous-région en dépendent.

Dans le domaine économique et social, d'importants progrès ont été réalisés pour lutter contre les déséquilibres macroéconomiques, améliorer les perspectives de croissance et les conditions de vie des populations.

Ces politiques ont permis à la Guinée d'atteindre le point d'achèvement de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, il y a quelques jours, à l'issue des réunions des Conseils d'administration du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale. L'allègement de la dette extérieure qui en résultera permettra de libérer d'importantes ressources financières à investir dans les secteurs sociaux de base en vue de la

réduction de la pauvreté. La normalisation des relations avec les créanciers, qui restaure la crédibilité de l'État, favorisera l'accès à de nouvelles ressources financières extérieures. Toutefois, le Gouvernement guinéen est conscient que l'atteinte du point d'achèvement n'est qu'une première étape et que de nombreux défis devront être relevés pour engager le pays sur la voie d'une croissance durable. Notre objectif est de hisser rapidement le pays au rang des économies émergentes sur la base de l'exploitation des ressources naturelles.

Je voudrais conclure en réitérant l'appui ferme de la Guinée aux efforts de réforme de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité en vue de renforcer l'efficacité et la gouvernance démocratique de notre Organisation universelle.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Rafael Roncagliolo Orbegoso, Ministre des affaires étrangères de la République du Pérou.

M. Roncagliolo Orbegoso (Pérou) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord, au nom du Président Ollanta Humala Tasso ainsi que du Gouvernement et du peuple péruviens, féliciter le Président de l'Assemblée générale de son élection à la présidence de la présente session, durant laquelle nous sommes très honorés qu'un de nos concitoyens lui fournisse un appui en sa qualité de Vice-Président. Je le félicite également d'avoir pris l'initiative de faire du règlement pacifique des différends le thème central de notre débat. Le règlement pacifique des différends est le meilleur moyen d'éliminer le fléau de la guerre, ce qui est l'objectif principal de cette Organisation et de la Charte. L'engagement à ne pas recourir à la menace ou à l'emploi de la force est la pierre angulaire de la paix et de la sécurité internationales.

Le Pérou réaffirme son attachement permanent et indéfectible aux principes qui ont inspiré la naissance de l'ONU : le multilatéralisme, la recherche de la paix et de la sécurité internationales, la solidarité et la coopération. Dans ce contexte, le Pérou confirme son attachement indéfectible au règlement pacifique des différends.

Dans l'accomplissement de cette tâche, la Cour internationale de Justice, en tant que principal organe judiciaire du système des Nations Unies, joue un rôle fondamental, et heureusement croissant, en particulier en Amérique latine. Le Pérou réaffirme qu'il respecte totalement le travail de la Cour et engage les États à s'adresser à elle pour régler leurs différends et à

respecter et appliquer ses décisions, conformément au Chapitre XIV de la Charte des Nations Unies.

Les 123 affaires contentieuses qui ont été soumises à la Cour jusqu'en décembre 2011 montrent bien que la communauté internationale est vivement attachée au règlement pacifique des différends et à la diplomatie et ne recherche pas la guerre. Le recours à la Cour, loin d'être un acte inamical, est un témoignage éloquent de notre volonté de paix.

Nous réaffirmons notre foi dans le multilatéralisme et nous regrettons profondément qu'il existe des situations auxquelles notre Organisation n'a pas pu encore trouver de solution. La plus récente et douloureuse, en raison du nombre élevé de victimes qu'elle a fait, est la crise en Syrie. Le Pérou condamne le recours à la force et à la violence dans ce pays, et appelle à nouveau toutes les parties au conflit à cesser immédiatement les hostilités et à entamer un véritable processus de dialogue et de pacification dans le respect de l'indépendance et de la souveraineté de ce pays ainsi que des droits et des libertés fondamentaux de ses citoyens.

Nous appuyons les efforts déployés par le Secrétaire général et la Ligue des États arabes pour trouver une solution pacifique et négociée à ce conflit, et nous encourageons le Représentant spécial conjoint, Lakhdar Brahimi, dans sa mission.

Toutefois, ce n'est pas la seule question qui n'ait pas encore été réglée. Le Pérou regrette que notre Organisation n'ait pas réussi, depuis plus de 60 ans, à trouver une solution à la juste revendication du peuple palestinien, à savoir avoir son propre État et vivre en paix, à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues. Le Pérou reconnaît l'État palestinien, maintient avec lui des relations diplomatiques et, compte tenu de la position que notre pays a toujours maintenue depuis 1947 et conformément au droit international, il appuie son admission à l'ONU en tant que Membre à part entière, sans préjudice du droit d'Israël à la sécurité.

Le Pérou condamne aussi, une fois de plus, le blocus économique, commercial et financier injuste, illégitime et illégal qui a été imposé à Cuba et auquel l'Organisation n'a pas pu mettre fin malgré les innombrables condamnations dont il a fait l'objet au sein de cette Assemblée.

Nous regrettons également que le différend presque bicentenaire qui oppose l'Argentine au Royaume-Uni au sujet des Îles Falkland (Malvinas) n'ait pas été réglé.

Nous demandons de nouveau aux parties d'entamer un dialogue qui aboutisse à une solution négociée.

En vue de surmonter les faiblesses et insuffisances de l'ordre international actuel sur ces points et dans d'autres domaines, il faut de toute urgence prendre des mesures au sein de notre propre Organisation, dont la plus urgente est probablement la réforme du Conseil de sécurité, afin d'en faire un organe plus efficace, plus transparent, plus démocratique et plus représentatif. L'ONU doit refléter les réalités du XXI^e siècle et actualiser l'architecture en place, plus adaptée au monde de l'après-guerre de 1945. Il est indispensable que les pays en développement assument une plus grande responsabilité dans la protection de la paix et de la sécurité. Nous regrettons que les négociations entreprises à ce sujet aient si peu progressé. Nous estimons que le moment est venu de relancer le processus de réforme et nous demandons aux États Membres de ne ménager aucun effort pour que ce processus aboutisse rapidement.

J'ai eu le plaisir de déposer hier les instruments de ratification de la Convention contre les disparitions forcées et de la Convention sur les armes à sous-munitions, ainsi que de l'amendement au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, ce qui est une preuve concrète de la contribution du Pérou au renforcement de l'état de droit. Nous lançons un appel à tous les pays pour qu'ils adhèrent à ces instruments visant à défendre l'environnement, assurer le respect des droits de l'homme et lutter contre l'impunité. C'est un devoir moral de veiller à ce que tous les responsables de graves crimes contre l'humanité soient dûment jugés et sanctionnés.

L'état de droit exige également que les sociétés soient plus inclusives. La citoyenneté civile, politique et sociale doit être exercée par tous dans des conditions d'égalité. Ainsi, le Pérou a incorporé les dispositions de la Convention 169 de l'Organisation internationale du Travail dans sa législation interne. Grâce à cette mesure, que le Pérou a été le premier pays à prendre, les peuples autochtones pourront exercer pleinement leurs droits et s'assurer que tout investissement sera fondé sur une autorisation sociale expresse, dans le cadre des pouvoirs propres à tout État.

Malgré tous nos efforts, des menaces diverses et nouvelles pèsent aujourd'hui sur l'état de droit. La criminalité transnationale organisée, qui se nourrit essentiellement du trafic de drogues, constitue aujourd'hui la principale menace pour les sociétés démocratiques. En raison de l'ampleur de ce problème,

il est plus nécessaire que jamais de conjuguer nos efforts dans une optique intégrée de coresponsabilité au niveau mondial.

C'est pourquoi, en juin dernier, le Pérou a organisé la Conférence internationale des Ministres des affaires étrangères et des chefs d'organismes nationaux spécialisés contre le problème mondial des drogues, pour relancer un dialogue politique interrompu depuis près de 20 ans. Cette conférence a été une occasion utile de voir que, dans notre diversité, les points d'accord sont beaucoup plus nombreux que les points de désaccord et que la volonté d'approfondir la coopération en la matière existe bel et bien.

Nous avons bon espoir que ce premier pas sera complété par de nouvelles initiatives qui permettront un plus grand échange d'informations, une meilleure affectation des ressources et de meilleurs résultats en ce qui concerne la réduction de l'offre et de la demande de stupéfiants, ainsi que dans le domaine des activités de substitution, question qui fera l'objet en novembre prochain d'une conférence internationale dont le Pérou sera l'hôte.

Cette initiative péruvienne en matière de lutte contre les drogues, n'est pas la seule preuve de notre engagement en faveur du multilatéralisme et de l'intégration. Depuis juin dernier, le Pérou exerce la présidence de l'Union des nations de l'Amérique du Sud (UNASUR). Nous voulons que la démocratie s'impose dans toute l'Amérique du Sud. De nombreuses vies ont été perdues sur le long chemin de la consolidation de la démocratie dans notre région. C'est pourquoi nous ne tolérerons aucune circonstance qui pourrait la mettre à mal.

En tant que président de l'UNASUR, le Pérou réaffirme que la démocratie continuera d'être une condition indispensable à l'intégration et à la coopération en Amérique du Sud. Nous souhaitons également que l'Amérique du Sud devienne une zone de paix sans exclusions. C'est déjà une zone exempte d'armes nucléaires. Nous travaillerons sans relâche pour qu'elle soit bientôt une zone exempte de mines antipersonnel et pour que l'argent qui est dépensé actuellement en armements soit réaffecté au développement et à l'élimination de la pauvreté et des inégalités.

Le Pérou est un pays pacifiste et un fervent défenseur du désarmement. Au niveau mondial, nous sommes parties aux principaux traités relatifs au désarmement et à la non-prolifération. En outre, le Pérou

accueille le siège du Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes. Nous encourageons les mesures de confiance avec nos voisins, notamment s'agissant du désarmement classique, afin de favoriser le développement de nos peuples. Dans ce contexte, nous ne pouvons pas ne pas rendre un hommage enthousiaste et chargé d'attentes aux efforts que déploie le Gouvernement du Président colombien, M. Santos Calderón, afin d'ouvrir la voie du dialogue pour mettre fin à toutes ces années de violence dans ce pays, ainsi que le réclame à juste titre la population colombienne. Le Pérou souhaite vivement que cette initiative soit couronnée de succès.

Dans une perspective sud-américaine, nous aspirons également à nouer des liens avec toutes les régions du monde. Dans cet esprit, le Pérou accueillera dans quelques jours les chefs d'État et de gouvernement des pays sud-américains et arabes, à l'occasion du troisième Sommet Amérique du Sud-pays arabes. Ce Sommet est devenu un instrument majeur du rapprochement entre les deux régions, grâce auquel les pays qui y participent ont ouvert une voie de dialogue et d'entente politique au plus haut niveau, qui permet de développer des domaines d'intérêt commun tels que le commerce, les investissements et la culture, au bénéfice de tous nos peuples.

Grâce à des politiques macroéconomiques adaptées, le Pérou a poursuivi sa croissance. En 2011, celle-ci a été de 6,92 %, confortant ainsi notre taux moyen annuel de croissance de 5,7 % pour les 10 dernières années. Malgré ces bons résultats, de grands pans de la population ne bénéficient pas pleinement de cette croissance. L'heure est donc venue de veiller à ce qu'elle soit aussi synonyme d'inclusion sociale, comme le Président Ollanta Humala Tasso l'a souligné dès le début de son mandat. La nouvelle vision promue par le Pérou est axée sur la poursuite de la croissance économique et la stabilité démocratique, tout en favorisant et en diffusant au maximum le bien-être social, et en veillant à ce que les activités productives soient compatibles avec la protection de l'environnement. De l'avis du Pérou, l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015 devra, en se fondant sur les résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, parvenir à réaliser la convergence entre les objectifs du Millénaire pour le développement et les objectifs de développement durable.

L'engagement du Pérou aux côtés de l'ONU est aussi ancien qu'il est profond. Je voudrais pour terminer rendre hommage à trois grands diplomates péruviens, qui ont assumé les plus hautes responsabilités au sein de l'Organisation : l'Ambassadeur Javier Pérez de Cuellar, Secrétaire général de l'ONU de 1982 à 1991; l'Ambassadeur Victor Andrés Belaúnde, Président de la quatorzième session de l'Assemblée générale, en 1959-1960; et l'Ambassadeur José Luis Bustamante y Rivero, Président de la Cour internationale de Justice de 1967 à 1969. La reconnaissance et les responsabilités que la communauté internationale a accordées à ces personnalités montrent bien que le Pérou a toujours été attaché à la paix et au respect du droit international. Je suis d'ailleurs heureux de voir le Représentant permanent du Pérou présider la présente séance du débat général.

Cofondateur des principales instances régionales de sa zone géographique, notamment la Communauté andine, l'Union des nations de l'Amérique du Sud et la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, le Pérou a toujours été le porte-étendard de l'intégration et de relations positives et respectueuses avec tous les pays du monde, en particulier les pays de notre région et les pays qui en sont voisins. Cette philosophie repose sur le fait que le Pérou a toujours cru – et continuera de croire – dans la force et la primauté du droit international, ainsi que dans le règlement pacifique des différends. C'est fort de cette conviction que le Gouvernement du Président Ollanta Humala Tasso renouvelle son attachement indéfectible aux objectifs et aux principes de l'Organisation des Nations Unies.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Plusieurs représentants ont demandé à exercer leur droit de réponse. Je rappelle aux délégations que les déclarations dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde intervention, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Al-Habib (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Aujourd'hui, devant l'Assemblée, le Premier Ministre du tristement célèbre régime israélien a formulé plusieurs allégations totalement infondées contre mon pays. Compte tenu de l'heure tardive, je ne veux pas monopoliser le temps précieux de mes collègues pour répondre à des affirmations aussi dénuées de fondement, qui ne méritent d'ailleurs aucune réponse si ce n'est pour les rejeter catégoriquement. Je réfute en particulier les propos concernant le programme nucléaire de mon pays dont les visées sont

exclusivement pacifiques, qui est pleinement conforme à nos obligations internationales et qui a été entrepris dans l'exercice de notre droit inaliénable d'utiliser la science et la technologie nucléaires à des fins pacifiques.

Je ne tiens pas non plus à utiliser le temps précieux de mes collègues pour expliquer l'histoire ou le bilan de mon pays, qui sont déjà bien connus, puisqu'il s'agit d'un pays qui n'a jamais, de toute son histoire pourtant longue de plusieurs siècles, été à l'origine d'une agression; d'un pays partie à tous les principaux instruments internationaux interdisant la production et l'utilisation d'armes de destruction massive, à savoir le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), la Convention sur les armes chimiques et la Convention sur les armes biologiques, et qui est pleinement attaché à toutes ses obligations juridiques pertinentes découlant de ces traités; d'un pays fier d'avoir proposé l'idée d'établir une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient et qui continue d'appuyer énergiquement sa concrétisation; d'un pays qui n'a jamais été impliqué dans des activités terroristes mais a perdu plus de 17 000 de ses citoyens, notamment des chercheurs nucléaires, tombés en martyrs aux mains de terroristes soutenus par l'étranger; et d'un pays qui a été la principale victime du recours moderne aux armes chimiques, dans près de 600 attaques, qui ont blessé voire tué plus de 100 000 Iraniens, dont plus de 7 000 civils blessés au cours de près de 30 attaques ayant visé des villes et des villages iraniens.

De la même manière, je n'évoquerai pas la noirceur du bilan du régime israélien, qui, sans aucune pitié, assassine des femmes et des enfants innocents, et se rend coupable de génocide, de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité depuis plus de 60 ans. Sa guerre de 33 jours contre le Liban et la barbarie de l'attaque qu'il a menée pendant 22 jours sur Gaza, associées à son blocus inhumain de la bande de Gaza, ne sont que quelques exemples récents de ces atrocités.

Je ne dresserai pas non plus le sombre historique des activités terroristes commises par le régime actuel, qui trouve ses racines dans le terrorisme, et qui a donné naissance au terrorisme d'État tel qu'il est utilisé dans les guerres modernes.

Ce que je tiens à porter à l'attention de l'Assemblée ne représente qu'un infime pan de la sombre histoire de ce régime. Je veux parler de son passif de non-respect des instruments internationaux régulant les armes de destruction massive (ADM) et des obligations qui en découlent en vertu de la Charte des Nations Unies et du

droit international. Non seulement le régime israélien est le seul État du Moyen-Orient à ne pas être partie au TNP, mais il n'a en fait jamais eu l'intention de le devenir malgré les appels répétés de la communauté internationale. Le pire dans tout cela est que dans une déclaration faite le 11 décembre 2006, le Premier Ministre du régime israélien de l'époque a admis que ce régime possédait des armes nucléaires, ce qui, comme l'ont à maintes reprises réaffirmé les 120 États membres du Mouvement des pays non-alignés « fait peser une menace grave et continue sur la sécurité des pays voisins et des autres pays ».

Tenant compte de cette réalité et du Document final de la Conférence d'examen du TNP de 2010 [NPT/CONF.2012/50 (Vol. 1)] adopté par consensus, 189 États parties au TNP, parmi lesquels les États-Unis et d'autres grands protecteurs du régime sioniste, ont à l'unanimité demandé à ce régime, en le citant par son nom, d'adhérer au TNP sans conditions et de placer toutes ses activités nucléaires clandestines sous le régime des garanties internationales.

Aujourd'hui le Premier Ministre de ce régime, sans honte et en toute hypocrisie, vient crier au scandale et, au moyen d'allégations infondées et absurdes portées contre le programme nucléaire exclusivement pacifique de mon pays, tente du haut de la tribune de l'Assemblée générale de détourner l'attention des États Membres du risque que font courir ses arsenaux, programmes et installations nucléaires clandestins non placés sous le régime des garanties internationales. Ce sont eux la seule source de menace à la paix, à la sécurité et à la stabilité au Moyen-Orient et au-delà. Au lieu de proférer des allégations infondées contre d'autres pays de la région, ce régime ferait mieux de répondre aux appels répétés de la communauté internationale et d'adhérer sans délai ni conditions au TNP en tant que partie non dotée de l'arme nucléaire, et de soumettre toutes ses installations nucléaires au système des garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

La communauté internationale devrait aussi continuer d'exercer toutes les pressions possibles sur ce régime, en particulier durant la prochaine conférence de 2012 sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, pour le forcer à répondre à ses demandes. Il faut également contraindre ce régime, qui n'est pas non plus partie aux traités relatifs aux armes de destruction massive autres que le TNP et essaye de régler les problèmes inhérents à sa légitimité en mettant

au point des armes de destruction massive, à se conformer intégralement à ses obligations internationales.

Bien que l'usage ou la menace de la force, quel que soit le prétexte, constitue une grave violation des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et du droit international, ainsi que des normes régissant les relations internationales, les responsables du régime israélien, dans toute leur impudence, menacent tous les jours de lancer des attaques militaires contre les pays de la région, le mien en particulier. L'Iran est assez fort pour se défendre, et il se réserve pleinement le droit de riposter avec force à toute attaque. Mais, la communauté internationale devrait assumer ses responsabilités et exercer des pressions sur ce régime pour qu'il cesse de se comporter de façon irresponsable dans une région aussi instable que le Moyen-Orient.

Enfin, pour la deuxième fois dans l'histoire récente de l'Organisation des Nations Unies, un graphique dénué de tout fondement et totalement imaginaire a été utilisé aujourd'hui à l'Assemblée générale pour justifier les menaces proférées contre un Membre fondateur de l'Organisation. Il convient de mentionner toutefois que dans le monde de plus en plus interconnecté qui est le nôtre et à l'ère de l'information, il est quasiment impossible de duper la communauté internationale avec des artifices aussi absurdes. Il est clair qu'aucune campagne de calomnie, de dissimulation ou de diffamation de la part du régime sioniste ne pourra faire oublier son funeste bilan ni détourner l'attention de ce qui se passe réellement.

M. Kodama (Japon) (*parle en anglais*) : Ma délégation voudrait exercer son droit de réponse suite à la déclaration faite par le représentant de la République populaire de Chine au sujet de l'archipel Senkaku.

Dans son allocution prononcée dans le cadre du débat général (voir A/67/PV.9), M. Noda, Premier Ministre du Japon, a souligné que les êtres humains doivent régler les conflits par la raison plutôt que par la force. Il a aussi insisté à maintes reprises sur l'importance de l'état de droit, qui est l'un des fondements de la paix, de la stabilité et de la prospérité mondiales, et a déclaré que toute tentative visant à imposer l'idéologie ou les prétentions d'un pays en utilisant unilatéralement la force ou en menaçant d'avoir recours à la force était incompatible avec l'esprit fondamental de la Charte.

Le Gouvernement japonais a décidé en janvier 1895 de rattacher officiellement les îles Senkaku au territoire japonais, tandis que l'île de Formose et les îles qui en dépendent étaient cédées au Japon en vertu du Traité de

Shimonoseki, signé en avril 1895. Il apparaît donc d'emblée évident que l'affirmation selon laquelle le Japon aurait pris ces îles à la Chine n'a aucun fondement logique. Quoi qu'il en soit, le Japon a mené plusieurs études approfondies dans les îles Senkaku depuis 1885. Ces études ont confirmé que non seulement les îles Senkaku étaient inhabitées mais qu'il n'y avait aucun signe attestant qu'elles aient été sous contrôle chinois. Sur la base de ces informations, le Japon a officiellement rattaché les îles Senkaku à son territoire.

Le Japon a renoncé à sa souveraineté territoriale sur l'île de Formose – Taiwan – et les Pescadores, cédées par la Chine à l'issue de la guerre sino-japonaise, en vertu de l'article II b) du Traité de paix de San Francisco. Mais il a été clairement indiqué que les îles Senkaku n'étaient pas incluses avec Formose et les Pescadores, étant donné qu'elles étaient administrées par les États-Unis comme faisant partie de l'archipel Nansei Shoto, conformément à l'article III du Traité de paix. En conséquence, elles ont été formellement incluses parmi les zones dont les droits administratifs ont été rétrocédés au Japon en 1972.

Ce n'est que dans les années 70 que le Gouvernement chinois et les autorités Taiwanaises ont commencé à revendiquer leur souveraineté territoriale sur les îles Senkaku, qui sont partie intégrante du territoire japonais. Jusqu'à cette date, elles n'avaient jamais formulé aucune objection auprès du Japon ni protester contre le fait que les îles avaient été incluses dans la zone administrée par les États-Unis conformément à l'article III du Traité de paix de San Francisco. La position consistant à expliquer la divergence de point de vue entre nos deux pays par la guerre qui les a autrefois opposés est peu convaincante et stérile; c'est aussi une façon d'éviter d'aller au fond du problème.

M. Li Baodong (Chine) (*parle en chinois*) : S'agissant de la question des îles Diaoyutai, le représentant japonais a une fois de plus éhontément déformé l'histoire et eu recours à des arguments spécieux, fallacieux, qui défient la raison et la logique, pour justifier l'agression du territoire chinois. Le Ministre chinois des affaires étrangères, M. Yang Jiechi, a rappelé la position ferme de la Chine sur la question des îles Diaoyutai dans la déclaration qu'il a prononcée à l'Assemblée générale. Cette position est cohérente et sans ambiguïté.

Les îles Diaoyutai et les îlots affiliés font partie intégrante du territoire chinois depuis des temps reculés et la Chine détient des preuves historiques et jurisprudentielles irréfutables à l'appui de cette revendication. Le Japon a livré à la Chine une guerre d'agression expansionniste à la fin du XIX^e siècle. De la même manière que d'autres pays coloniaux ont confisqué et occupé les terres de nombreux

pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine, le Japon a, au cours de cette guerre, volé Taiwan et les îles qui lui sont affiliées, y compris les îles Diaoyutaitai, à la Chine et commencé à exercer sur elles sa domination coloniale.

Pendant la Deuxième Guerre mondiale, la Chine, les États-Unis et le Royaume-Uni ont publié la Déclaration de Caire, qui stipulait clairement que l'un des objectifs pour lesquels les trois pays avaient mené cette guerre était de s'assurer que tous les territoires volés aux Chinois par le Japon seraient restitués à la Chine. La Déclaration de Potsdam et la capitulation japonaise signée en 1945 ont confirmé que le Japon, en tant que pays vaincu, devait respecter ses obligations internationales en toute bonne foi, l'une d'entre elles étant la restitution de tous les territoires, y compris les îles Diaoyutaitai, volés à la Chine. Toutefois, malgré les nombreuses années écoulées depuis, le Gouvernement japonais s'entête dans son état d'esprit colonial d'un autre temps, enfreint fréquemment ses obligations internationales et tente de maintenir son occupation des îles Diaoyutaitai.

Récemment, le prétendu achat de ces îles par le Gouvernement japonais n'est rien d'autre que du blanchiment d'argent. Il vise à légitimer son vol et son occupation des territoires chinois par des moyens illégaux, à induire en erreur l'opinion publique internationale et à tromper les peuples du monde. L'action du Japon constitue une atteinte grave à la souveraineté chinoise, le Japon ayant l'intention de poursuivre son occupation et de légitimer les fruits de sa politique coloniale. C'est un déni public des conséquences de la victoire dans la guerre que le monde a menée contre le fascisme et un défi grave à l'ordre international d'après-guerre ainsi qu'aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Tout acte illégal, quelle que soit la manière dont il est présenté, reste illégal par nature et n'ouvre jamais de droits. C'est là un principe fondamental du droit international. Ce qu'a fait le Japon entre dans cette catégorie et est totalement illégal et non avvenu. Cela ne changera jamais le fait que les îles Diaoyutaitai font partie du territoire chinois, pas plus que cela n'entamera la détermination de la Chine à préserver son intégrité et sa souveraineté territoriales sur les îles Diaoyutaitai et les îles qui leur sont affiliées. Le Gouvernement et le peuple chinois ne faibliront jamais dans leur résolution et leur détermination à défendre l'intégrité et la souveraineté territoriales de la Chine.

La Chine a les moyens de préserver l'intégrité de son territoire. Le Gouvernement chinois exhorte la partie japonaise à mettre immédiatement fin à tous les actes qui compromettent l'intégrité et la souveraineté territoriales de la Chine.

M. Kodama (Japon) (*parle en anglais*) : C'est un fait indéniable, qu'au regard de l'histoire et du droit international, les îles Senkaku font partie intégrante du territoire japonais. De fait, les îles Senkaku relèvent clairement de l'autorité légitime du Japon. Les affirmations de la Chine sont totalement infondées. En tout état de cause, il n'y a aucun problème de souveraineté territoriale à régler concernant les îles Senkaku. Je m'abstiendrai de réfuter de manière plus détaillée la déclaration faite par la délégation de la République populaire de Chine. La position du Gouvernement japonais sur la question est telle qu'elle a été exprimée précédemment.

M. Li Baodong (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine s'oppose énergiquement aux propos tenus par le représentant japonais, qui non seulement n'éprouve aucune culpabilité devant le passé belliqueux et colonialiste du Japon, mais en outre formule des assertions qui ne tiennent pas du tout la route. La Chine conteste vigoureusement cette position.

La soi-disant « nationalisation » des îles Diaoyutaitai par le Japon est fondée exclusivement sur une logique de voleurs. À la fin du XIX^e siècle, le Japon a volé à la Chine de larges parties de son territoire, y compris les îles Diaoyutaitai, au cours d'une guerre d'agression coloniale. Nous sommes maintenant au XXI^e siècle, mais le Japon persiste dans sa mentalité coloniale obsolète dans le but d'exercer une occupation à long terme sur les îles qu'il a volées à la Chine. L'ensemble des 1,3 milliard de Chinois s'indigne vivement contre cet état de fait et luttera vigoureusement contre de telles pratiques.

L'action du Japon constitue une récusation des efforts internationaux pour mettre fin au colonialisme, un déni explicite de la défaite du Japon dans la guerre que le monde a menée contre le fascisme et un défi grave à l'ordre international d'après-guerre et au droit international. La Chine s'élève énergiquement contre cette position. La Chine continuera à prendre des mesures déterminées et vigoureuses pour préserver résolument l'intégrité et la souveraineté territoriales chinoises. La situation actuelle a été causée de manière unilatérale par la partie japonaise. Le Japon doit respecter l'histoire, accepter la réalité, arrêter de se bercer d'illusions, mettre fin à ses rêves éveillés, respecter ses obligations internationales, prendre des mesures concrètes pour corriger ses erreurs et cesser de commettre des actes qui violent et sapent la souveraineté de la Chine.

La séance est levée à 23 h 20.